

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 28/03/2019]

séance plénière du 28/03/2019

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 32 du 23 avril 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M^{me} Moïra Guilmart, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Jean-Louis Missika, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M^{me} Gypsie Bloch.

séance plénière du 28/03/2019

ORDRE DU JOUR

Projet de bilan annuel de la CVP 2018

PERMIS

66, boulevard du Montparnasse, 2-36, rue du Départ, 1-29, rue de l'Arrivée, 33-39, avenue du Maine (15 ^e arr.).....	4
2, boulevard des Capucines, 1, rue de la Chaussée-d'Antin et 1, rue Meyerbeer (09 ^e arr.).....	6
58, rue de la Colonie et 105, rue Bobillot (13 ^e arr.).....	11
2-14, rue Ambroise-Paré (10 ^e arr.).....	14
95, rue Beaubourg (03 ^e arr.).....	21
11, boulevard Beaumarchais et 12, rue Jean-Beausire (04 ^e arr.).....	25
1-21, rue Descartes (05 ^e arr.).....	29
10, rue Gît-le-Cœur (06 ^e arr.).....	34

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

249, rue de Charenton (12 ^e arr.).....	37
---	----

SUIVIS DE VŒUX

18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre (12 ^e arr.).....	41
33, rue Saint-Honoré et 43, rue des Bourdonnais (01 ^{er} arr.).....	44

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

27, rue du Four et 1, rue des Canettes (06 ^e arr.).....	48
--	----

66, boulevard du Montparnasse, 2-36, rue du Départ, 1-29, rue de l'Arrivée, 33-39, avenue du Maine (15^e arr.)

Transformations et réhabilitation de la tour Montparnasse

Pétitionnaire : M. LEMOS Frédéric

SYNDICAT SECONDAIRE A DE L'EITMM

PC 075 115 18 V 0042

Dossier déposé le 31/07/2018 et complété le 13/11/2018

Fin du délai d'instruction le 13/04/2019

« Réhabilitation de la Tour Maine Montparnasse.

SHON démolie : 18 771 m² ; SHON créée : 28 688 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Pour répondre au vœu de la Commission, le projet fera l'objet d'une présentation en séance par sa maîtrise d'oeuvre.

DISCUSSION

L'équipe d'architectes de l'opération en rappelle les principaux objectifs : rendre la tour plus « vertueuse » sur le plan thermique en réponse aux prescriptions du plan climat ; la rendre plus accueillante (hall d'entrée déployé sur 3 niveaux et révision des accès) et réorganiser les niveaux sur une base fonctionnelle (création de sous-ensembles, niveaux de césure, nouveau couronnement accueillant une serre construite en surélévation, etc...). L'équipe fait état de l'épaississement du volume par rapport à l'existant : +4m du rez-de-chaussée au R +14 ; quelques dizaines de cm dans les étages supérieurs. Elle souligne la reprise de la volumétrie actuelle (2 courbes reliées de part et d'autre par deux dièdres).

Principales critiques de la Commission :

- L'épaississement de sa base modifiera considérablement la silhouette de la tour dont l'élancement et l'homogénéité se sont imposés dans le paysage parisien.
- La transparence d'une part importante des parois changera radicalement la perception du bâtiment. La tour actuelle s'est aussi affirmée par sa couleur.
- Il aurait été nécessaire de développer en parallèle le réaménagement urbain du secteur et le projet d'architecture.
- La disparition des méplats latéraux qui modifie la volumétrie actuelle est regrettée. Quelqu'un note cependant que le noyau central est conservé.
- La plus grande incompréhension accompagne le projet de la serre qui paraît être sans fondement. Son rôle pédagogique mis en avant par les architectes laisse en effet la Commission dubitative.
- Le projet pose la question de la conservation des œuvres d'architecture majeures du XX^e siècle qui sont très peu

protégées et celle du respect du droit des auteurs.

- Le projet paraît avoir retenu certaines options qui permettraient d'en assurer le financement.

Au cours du débat, l'adjoint à l'urbanisme apporte la précision suivante : le concours d'urbanisme pour le réaménagement du secteur a été lancé (résultat dans les semaines qui viennent). L'idée principale en est de prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare Montparnasse. Le centre commercial actuel sera démoli.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- GRAHAL, *Tour Maine-Montparnasse. Concours pour la réhabilitation de la tour (2016). Approche contextuelle*, janvier 2017.



Extrait du P.L.U.



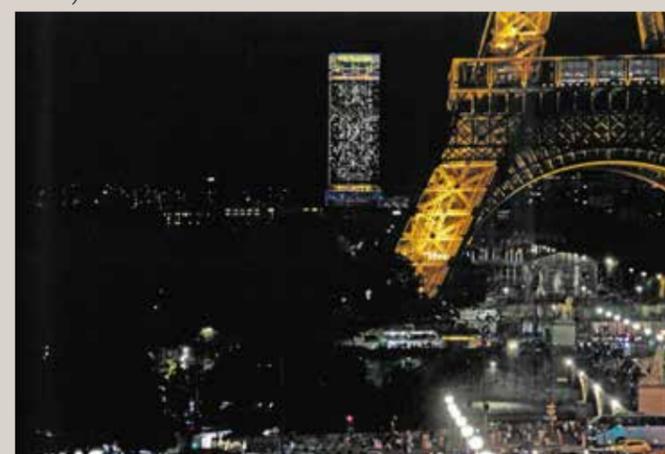
Vue actuelle depuis l'angle du boulevard du Montparnasse et de la rue de l'Arrivée.



Vue actuelle depuis l'avenue du Maine.



Vue d'insertion de la serre de production agricole (© Nouvelle AOM).



Vue d'insertion depuis le Trocadéro (© Nouvelle AOM).



Vue d'insertion depuis l'avenue Edgar Quinet (© Nouvelle AOM).

[2, boulevard des Capucines, 1, rue de la Chaussée-d'Antin et 1, rue Meyerbeer (09^e arr.)]

Restructuration et extension du cinéma Gaumont Opéra

Pétitionnaire : Mme BERIAN Beatriz

SAS PATHÉ CINÉ 30

PC 075 109 18 V 0055

Dossier déposé le 21/12/2018

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Restructuration de 2 bâtiments mitoyens à usage de commerce (cinéma) et de bureau avec réaménagement intérieur, permutation de surfaces de commerce et de bureau, création d'un atrium jusqu'au rez-de-chaussée sur cour, de jardins à rez-de-chaussée et 4^{ème} niveau, d'une terrasse et modification des façades.

SHON démolie : 4207 m² ; SHON créée : 4296 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Façade et toiture (immeuble aux abords de l'Opéra) ». Inscription par arrêté du 30 décembre 1977, modifiée par arrêtés des 16 mai 2013 et 14 juin 2013.

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Ancien théâtre du Vaudeville construit en 1858 par l'architecte Auguste Magne à l'emplacement de l'ancien hôtel de Montmorency. L'architecte ne disposait pas de la possibilité d'élever une grande façade et du adopter un plan en harmonie avec le pavillon de Hanovre qui lui faisait face. Il adopta le principe de la rotonde encastrée dans deux grandes maisons formant un angle surmontée d'une coupole coiffée d'une lanterne. Les façades sur le boulevard suivent

un type proche de l'ordonnement monumental de la place de l'Opéra. Une partie du décor a disparu dès 1925 avec le rachat du théâtre par la Paramount et sa transformation en cinéma. La grande salle atmosphérique de 1200 places haut lieu du cinéma a elle-même été redécoupée en sept salles et seul le hall en rotonde conserve encore des éléments Art Déco. Ensemble bâti remarquable s'inscrivant dans les séquences historiques des Grands Boulevards parisiens. »

PRÉSENTATION

L'actuel Gaumont Opéra (côté Capucines) occupe un site riche d'histoire et d'histoire du spectacle. En 1867, l'administration parisienne charge Auguste Magne (1816-1885) de construire sur cet emplacement occupé antérieurement par l'hôtel de Sommariva (ancien hôtel de Montmorency construit par Ledoux à la fin de l'ancien régime) la nouvelle salle du théâtre du Vaudeville exproprié de son précédent site en raison du percement de la rue du

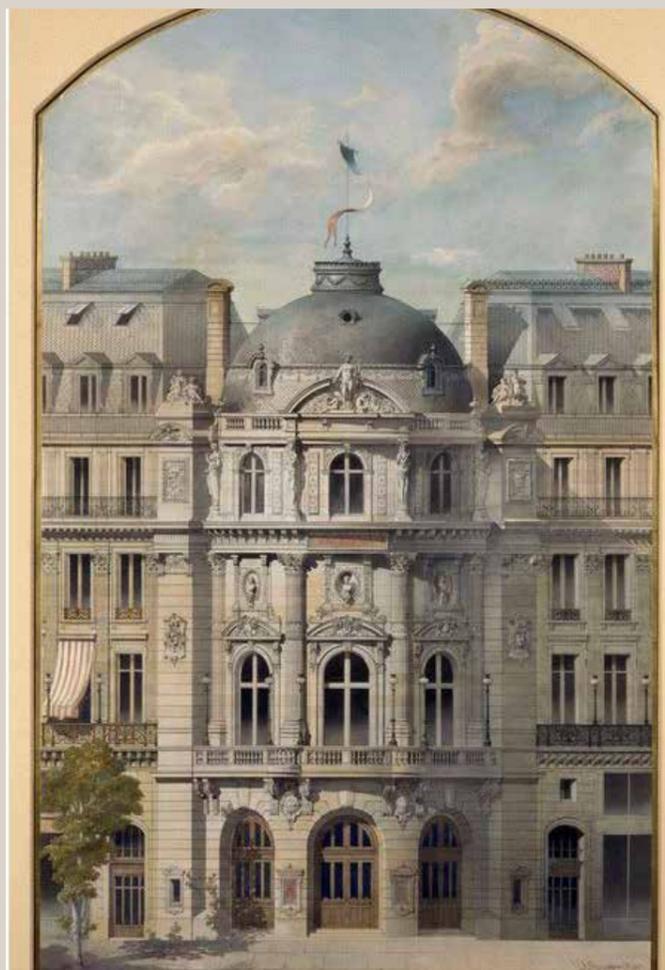
Quatre-Septembre. Le point fort de la nouvelle architecture est sa rotonde d'entrée dressée au point d'intersection de la rue de la Chaussée-d'Antin et du boulevard en réponse au pavillon de Hanovre érigé dans le vis-à-vis. Engagée entre deux immeubles d'habitation et surmontée d'une coupole ornée d'un fronton, elle s'élève, sur entresol, d'un grand étage en partie occulté ouvrant sur un balcon et d'un second étage plus réduit, décoré de cariatides. Le principe d'une entrée biaisée, tripartite, dont Charles Garnier se souviendra au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, en 1878, est repris de Ledoux. Pour pénétrer dans le bâtiment, Magne, comme son illustre prédécesseur, fait s'enchaîner un premier espace de plan circulaire puis un vestibule ovale sur lequel ont été greffées deux volées d'escaliers disposées symétriquement. À l'intérieur, la salle, de forme semi-circulaire, a été établie perpendiculairement à la rue de la Chaussée-d'Antin. Au rez-de-chaussée, se trouvent l'orchestre des musiciens, les baignoires, les fauteuils et les stalles



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle du boulevard des Capucines et de la rue de la Chaussée-d'Antin.



Élévation de la rotonde d'angle du théâtre de Vaudeville (1866) (© Musée d'Orsay).



Façade du théâtre du Vaudeville en 1868 (© Charles Marville/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Façade du cinéma « Paramount » en 1929 (© Edouard Desprez/DHAAP/Roger-Viollet).



Détail de la façade du cinéma « Paramount » en 1946 (© LAPI/Roger-Viollet).

d'orchestre. Le balcon, avec ses loges et ses fauteuils, la première et la deuxième galerie, ainsi que l'amphithéâtre s'étagent en hauteur.

Cédé à Jules Lebaudy (1828-1892) par la Ville en 1875, le théâtre du Vaudeville est mis en vente en 1924. L'immeuble est acheté par la société anonyme française des films Paramount dirigée par le producteur Adolphe Osso dans le but de transformer le bâtiment en cinéma, au grand dam de quelques-uns des plus grands noms du théâtre français de l'époque, Robert de Flers, Francis de Croisset, Jean Richepin, Sacha Guitry et André Antoine qui, ensemble, dénoncent « l'intrusion, dans le domaine de l'art, de l'industrie et du commerce ».

La reconstruction du bâtiment, dont la structure est en béton, est confiée à Auguste Bluysen (1868-1952) auquel la Paramount adjoint l'architecte anglais Francis Thomas Verity (1864-1937), architecte consultant pour l'Europe de la Paramount Cinematograph Company. Un troisième architecte, Jean-Paul Mongeaud, assure la direction des

travaux et dessine la totalité du second œuvre dans un style Art déco très pur (décor des foyers, luminaires et ouvrages de serrurerie). À l'extérieur, si le même goût prévaut au rez-de-chaussée (marquise lumineuse, décors des parements, larges baies munies de glaces), le reste de l'élévation, terminée par une coupole plus élancée, coiffée d'un lanternon, constitue, à quelques détails près, un pastiche de l'ancienne façade dont les cariatides ont été conservées. À l'intérieur, la nouvelle salle reprend l'alignement longitudinal de l'ancienne et occupe, comme elle, la presque totalité de l'espace disponible. Elle est, à l'avant, dotée d'un plancher mobile pouvant accueillir un orchestre de 35 musiciens - le lieu est également équipé d'un orgue de cinéma Wurlitzer qui permet de jouer aussi bien du jazz que des œuvres classiques ou de « bruiteur » des films muets. Elle comprend deux niveaux de balcons d'une seule portée - le premier en retrait - qui se prolongent latéralement et porte, en toiture-terrasse, trois étages de bureaux. Elle dispose également d'une

scène pouvant recevoir des spectacles de music-hall ou des représentations théâtrales. Le Paramount, inauguré en 1927, pouvait accueillir 1903 spectateurs en dépit de la modestie des dimensions de son écran (5 x 3 mètres). Le succès de la salle - premier cinéma « à l'américaine » en France - fut considérable. On trouve une trace inattendue de cet engouement dans le *Voyage au bout de la nuit* publié en 1932 : « le Tarapout m'a attiré, écrit Céline. Il est posé sur le boulevard comme un gros gâteau en lumière. Et les gens y viennent de partout pressés comme des larves. Ils sortent de la nuit tout autour les gens, avec les yeux tout écarquillés déjà pour venir se les remplir d'images. Ça n'arrête pas l'extase. C'est les mêmes qu'au métro du matin. Mais là devant le Tarapout, ils sont contents, comme à New York. Ils se grattent le ventre devant la caisse, ils suintent un peu de monnaie et aussitôt les voilà tout décidés, qui se précipitent en joie dans les trous de la lumière ».

Le Paramount connaît sa première grande transforma-

tion en 1972, lorsqu'une seconde salle est construite en sous-sol à l'emplacement des anciennes loges d'artistes. Deux ans plus tard, une dalle en béton est coulée dans le prolongement du balcon supérieur de la grande salle, afin de créer une troisième salle. Deux petites salles supplémentaires sont ajoutées en 1975 et la grande salle est à nouveau divisée en 1978 en construisant un mur sur la longueur pour la diviser en deux salles plus petites. Les dernières transformations du parc de salles (aujourd'hui au nombre de sept) ont eu lieu en 1995.

Le projet actuel, porté par Pathé-Gaumont, bénéficie de l'acquisition foncière, par le groupe, de l'immeuble de bureaux donnant sur la rue de la Chaussée-d'Antin. Le programme prévoit une restructuration lourde du complexe cinématographique et la création de bureaux dont une partie accueillera à terme le siège social de la société. Il est également envisagé de creuser le volume bâti afin de créer un puits de lumière en cœur d'îlot qui descendra jusqu'au niveau du rez-de-chaussée où une



Intérieur du cinéma « Paramount » en 1946 (© LAPI/Roger-Viollet).



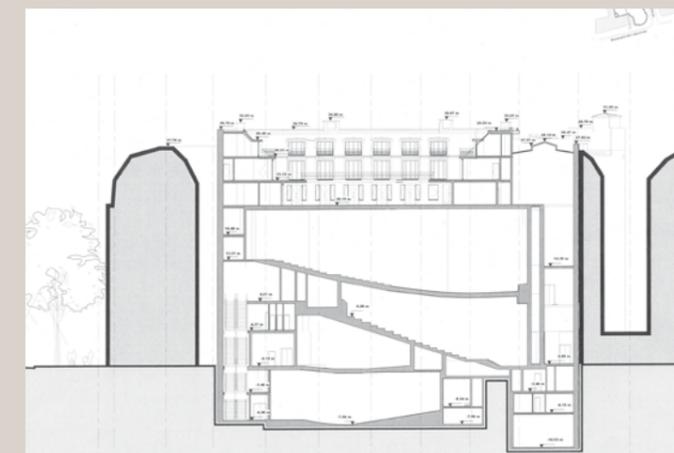
Vue actuelle de l'escalier.



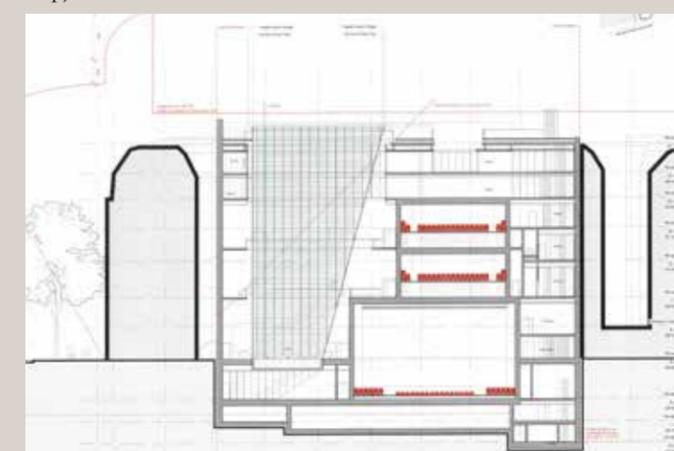
Détail du décor intérieur.



Vue actuelle du cœur d'îlot.



Coupe longitudinale, état existant (© Renzo Piano Building Workshop).



Coupe longitudinale, état projeté (© Renzo Piano Building Workshop).

place intérieure éclairée zénithalement sera installée et plantée de bouleaux. Le complexe cinématographique sera entièrement redistribué dans le volume restant, sous-sol compris, les salles, dont le nombre sera inchangé mais la capacité totale réduite, étant orientées transversalement. Sur rue, la façade sera au niveau de la rue entièrement vitrée. La partie historique du nouvel ensemble (rotonde, immeuble sur rue) et les éléments de décor anciens seront intégralement conservés. Certains d'entre eux, comme l'ancienne mezzanine du hall d'entrée, ont été déplacés, d'autres, comme les anciens cintres de la scène de l'ancien théâtre du Vaudeville, sont encore à leur emplacement d'origine, ce qui est probablement le cas de l'ancienne marquise Art déco de la rotonde coffrée dans les années 1970.

DISCUSSION

Un membre met en avant l'état actuel de la façade sur rue dont le rez-de-chaussée a été altéré par les installations

liées à l'activité cinématographique du lieu et considère que le projet va améliorer la situation. Un autre exprime le souhait que l'ancienne marquise Art déco aujourd'hui dissimulée, soit rétablie.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- *Monographie du nouveau théâtre du Vaudeville érigé par la Ville de Paris sous la direction de M. A. Magne*, Paris, Ducher, 1873.
- Jean-Jacques Meusy, *Écrans français de l'entre-deux guerres*, tome 2 : « Les années sonores et parlantes ». Paris, AFRHC, 2017.

[58, rue de la Colonie et 105, rue Bobillot (13^e arr.)]

Surélévation d'un immeuble d'angle

Pétitionnaire : M. MOKDAD Chafik

SARL NOVALPHA

PC 075 113 18 V 0050

Dossier déposé le 25/09/2018

Fin du délai d'instruction le 27/04/2019

« Surélévation de 3 étages (7 logements créés) d'un bâtiment d'habitation et de commerce de 3 étages et combles sur sous-sol avec démolition de la toiture, d'un abri-vélos, création en façade sur cour d'une gaine d'ascenseur desservant tous les niveaux et ravalement des façades sur rue et cour.

SHON créée : 323,60 m² ; surface du terrain : 307 m² ; hauteur du projet : 21 m. »

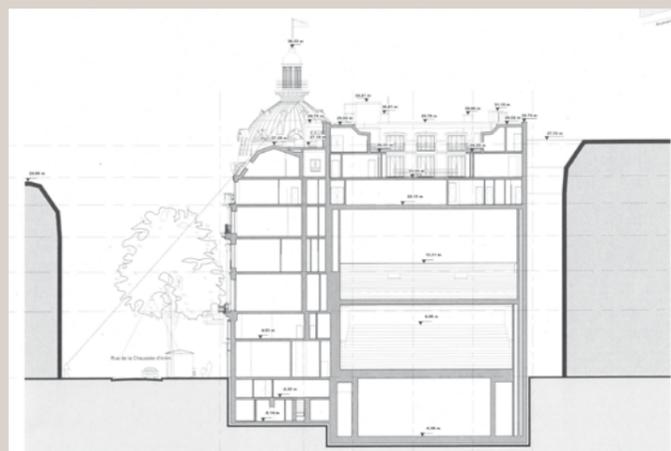
PROTECTION

Aucune protection

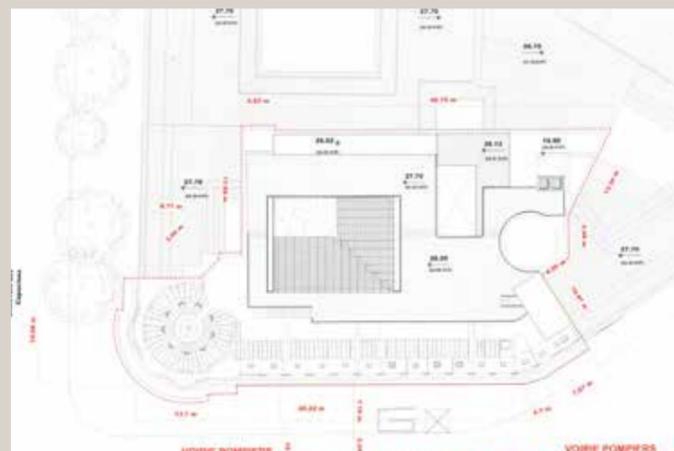
PRÉSENTATION

Le cadastre de 1883 montre les futurs percements des rues de la Colonie et Bobillot, réalisés respectivement entre 1885 et 1893-1896, dans le cadre des transformations urbaines de ce quartier à vocation industrielle lié à la présence de la Bièvre, canalisée par parties et entièrement enterrée en 1910.

L'immeuble, édifié en 1901 au croisement des rues (à l'angle sud-est), a été construit par les architectes Gustave Juste (1858-1932) et Ernest Denis, comme l'indique la signature en façade.



Coupe transversale, état existant (© Renzo Piano Building Workshop).



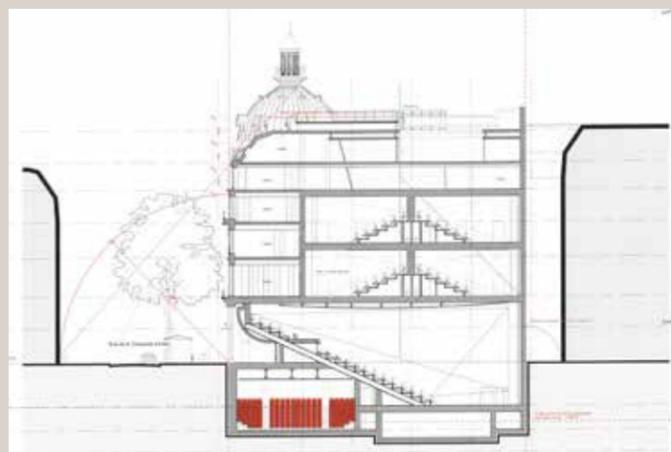
Plan-masse, état projeté (© Renzo Piano Building Workshop).



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de 1883 (Archives de Paris).



Coupe transversale, état projeté (© Renzo Piano Building Workshop).



Insertion paysagère du projet (© Renzo Piano Building Workshop).



Vue du bâtiment depuis l'angle des deux rues en 1966 (Casier archéologique).



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux rues.

Les deux architectes ont été particulièrement actifs au début du XX^e siècle (1900-1910) dans le 13^e arrondissement, où ils ont construit plusieurs immeubles parmi lesquels un immeuble à usage mixte au 55-57 avenue d'Italie, de grande qualité architecturale et décorative (1904, protégé par la ville de Paris), ou l'immeuble au 76 avenue d'Italie avec son entrée Art nouveau (1901, parcelle signalée). Leurs noms sont également liés à des projets de salles de cinéma (Gustave Juste pour le Cinéma Poloche de la rue des Pyrénées, Ernest Denis pour le Cinéma Maillot Palace et pour un cinéma dans le 12^e arr.). L'immeuble abrite à rez-de-chaussée des commerces et développe 3 étages carrés de logements sous combles sur un niveau de sous-sol, selon un plan en U avec cour. Le rez-de-chaussée et le R+1 présentent des refends et des bandeaux et les travées du R+2 et du R+3 sont définies par l'encadrement vertical des ouvertures et des linteaux (décorés au deuxième de céramique colorée). Les photographies anciennes témoignent d'un traitement

en bichromie dans cette partie de l'élévation, la brique rouge contrastant avec la pierre claire des modénatures. Le pan coupé présente deux travées mises en valeur par les deux balcons des derniers étages ; les ferronneries ont été finement dessinées. La façade du rez-de-chaussée sur la rue Bobillot a été remaniée dans les années 1980 pour la création de nouvelles vitrines commerciales. L'immeuble est bordé par un bâtiment R+10 des années 1970 côté rue Bobillot et d'un bâtiment R+5 plus combles à la Mansart côté rue de la Colonie. Le projet prévoit une surélévation de trois étages - dont le dernier en léger retrait (environ 1 mètre) - après démolition de la toiture, pour réaliser sept logements. La nécessité de ménager les vues existantes sur la cour conduit à limiter la surélévation au 5^e étage sans accoler le 6^e étage à l'immeuble R+10. Les étages R+4 et R+5 auraient des terrasses côté cour. La partie surélevée serait en béton armé, portée par une structure indépendante et des fondations complémentaires.

L'escalier existant serait conservé et prolongé, avec cloisonnement pour la sécurité incendie à partir du R+4. Un ascenseur serait créé dans la cour, dans une gaine vitrée à structure en acier, à l'emplacement de l'accès actuel de la cour qui deviendrait accessible par les portes fenêtres existantes des logements et serait plantée.

DISCUSSION

Un membre regrette la faible qualité architecturale du projet, qui est sans rapport avec les immeubles parisiens et se présente comme un seul empilement de niveaux. Un autre rappelle que la façade a perdu sa bichromie d'origine lors d'un ravalement effectué dans les années 80 et encourage le pétitionnaire à revoir son projet à la lumière de cette présentation disparue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard

Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble ancien élevé à un carrefour de rues et bénéficiant de vues lointaines.

La Commission ne s'oppose pas à la surélévation mais demande que les façades projetées, dépourvues de tout caractère, soient modifiées afin d'affirmer une identité en rapport avec le registre des immeubles parisiens.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation du Casier archéologique.
- Archives de Paris : 1178W 5742 ; 3589W 237 ; DQ¹⁸ 1568.
- Jean-Jacques Lévêque, *Vie et Histoire du XIII^e arrondissement*, Paris, 1987.
- Shahram Hosseinabadi, *Une histoire architecturale de cinémas : genèse et métamorphoses de l'architecture cinématographique à Paris*, Histoire, Université de Strasbourg, 2012.



Élévation de la façade sur la rue de la Colonie, état projeté (© Cabinet Azoulay).



Élévation de la façade sur la rue Bobillot, état projeté (© Cabinet Azoulay).



Plan des 4^e, 5^e et 6^e étages, état projeté (© Cabinet Azoulay).



Vue d'insertion du projet (© Cabinet Azoulay).



Vue aérienne, état existant (© Cabinet Azoulay).



Vue aérienne, état projeté (© Cabinet Azoulay).

[2-14, rue Ambroise-Paré (10^e arr.)]

Construction du bâtiment Nouveau Lariboisière

Pétitionnaire : A.P.-H.P.

PC 075 110 19 P0009

Dossier déposé le : 25/02/2019

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Construction du bâtiment Nouveau Lariboisière de 5 étages sur 2 niveaux de sous-sol, remplacement de la clôture en limite de site Nord et Est et restructuration partielle des bâtiments E, F et G Est avec ravalement des façades, redistribution des locaux et aménagement des espaces extérieurs.

SHON créée : 40 899 m² ; SHON supprimée : 60 m². »

PROTECTION

- Bâtiments protégés au titre des Monuments historiques :
« Façades et toitures ; galeries intérieures ; chapelle : ins-

cription par arrêté du 15 janvier 1975 ».

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2018 : «La Commission du Vieux Paris [...] a examiné la demande de démolition d'un certain nombre de bâtiments présents dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière.

La Commission souhaite que la projet de modernisation de l'hôpital lancé par l'AP-HP ne porte pas atteinte à la mémoire du site et préserve les principaux jalons bâtis de son histoire. Elle demande pour cela la conservation du bâtiment Jean Civiale, construit, à la fin du XIX^e siècle, perpendiculairement aux pavillons d'origine et qui se signale par la rigueur de sa composition et la qualité de son architecture. »

PRÉSENTATION

L'hôpital Lariboisière, initialement dénommé Hôpital du Nord, puis, par la suite, Louis-Philippe et de la République, et à nouveau Hôpital du Nord jusqu'à sa dénomination actuelle due à la comtesse de Lariboisière en raison de l'importance de son aide financière, a été conçu au milieu du XIX^e siècle en tenant compte des dernières découvertes dans le domaine de la santé et de la prophylaxie.

L'urgence d'augmenter la capacité d'accueil des hôpitaux parisiens aboutit, début 1832, à la décision de construire un nouvel établissement ; en 1839, le préfet Rambuteau, pour répondre à la croissance de la population de la rive droite, détermine sa localisation dans la partie nord de la ville. L'emplacement définitif est choisi en 1842, à la lisière du territoire parisien, sur une portion de terrain adossé à l'ancienne enceinte des Fermiers Généraux et situé à l'emplacement de l'ancien Clos Saint-Lazare acheté par la ville en 1814. Le site hospitalier sera étendu en 1856.

En 1839, le projet est confié par Rambuteau à l'architecte

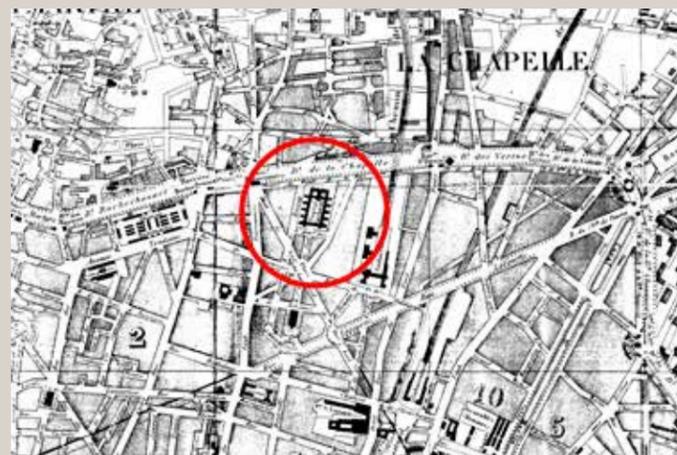
Martin Pierre Gauthier (1789-1855, grand prix de Rome en 1810) qui travaille selon les indications d'une commission spéciale composée de médecins, réunie au sein du Conseil général des hospices, dans le but de créer l'hôpital-modèle.

Le projet définitif, permettant l'accueil de 600 malades, est accepté en 1845 et sera réalisé entre 1846 et 1854 : l'établissement représente le modèle architectural de l'hôpital hygiéniste à pavillons du XIX^e siècle, lieu d'expérimentation des nouvelles techniques en matière de ventilation, d'aération et de chauffage.

Composé selon un plan en peigne (très comparable à celui de l'Hôtel-Dieu), l'hôpital Lariboisière comporte des pavillons élevés chacun de deux étages, disposés symétriquement de part et d'autre d'une grande cour centrale et séparés par des cours. L'accès se fait par un portique, côté rue Ambroise-Paré ; à l'opposé, une chapelle entourée de bâtiments des services généraux occupe l'extrémité de l'axe longitudinal de la composition alignée sur l'église



Extrait du P.L.U.



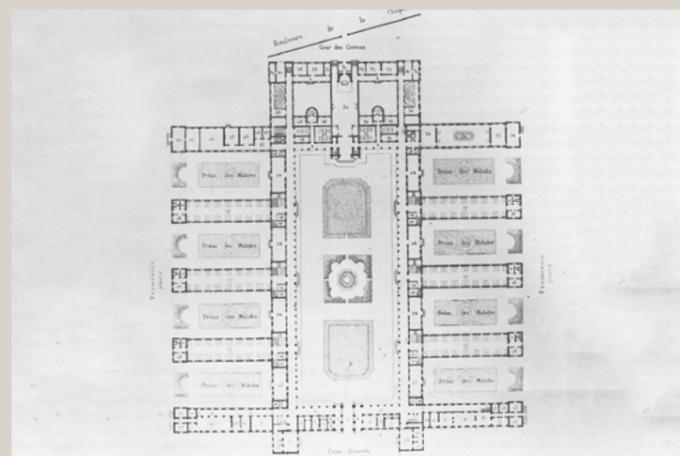
Détail du plan Lemiere (1860) (BHVP).



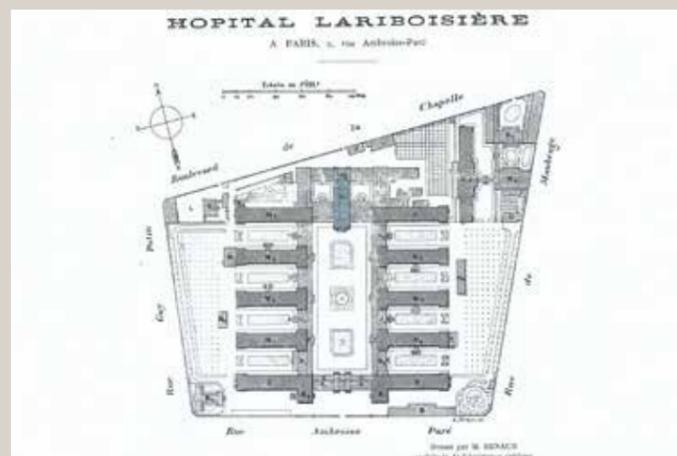
Vue des bâtiments avant 1905.



Cour avec la chapelle ; au premier-plan, groupe sculpté *La Ville de Paris implorant Dieu pour les victimes du choléra* par Antoine Etex (1920).



Plan dressé par Pierre Gauthier en 1839 (publié dans Claude Mignot, *L'architecture au XIX^e siècle*, 1983).



Plan des bâtiments, dressé par M. Renaud, en 1899 (publié dans *Plans de masse des hôpitaux, ..., 1899*). Les bâtiments situés dans l'angle nord-est disparaîtront.



Vue des travaux de creusement de la cour à la fin des années 1970 (© AP-HP).



Vue aérienne récente des bâtiments, depuis l'angle nord-est de la parcelle (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).

Saint-Vincent-de-Paul. Une galerie couverte bordée de grandes arcades vitrées délimite la cour et relie entre eux les pavillons. La cour principale a été creusée dans les années 1980 pour réaliser trois niveaux de blocs opératoires en sous-sol. Afin de répondre aux exigences de l'accueil, de l'ouverture de nouveaux services et à l'évolution des pratiques médicales, des bâtiments supplémentaires ont été ajoutés à la composition d'origine à partir de la fin du XIX^e siècle. Plusieurs édifices, de facture et datation hétérogènes, sont alors construits au nord-est de la parcelle. Le bâtiment Jean-Civiale, qui se signalait par la qualité de son architecture d'inspiration néo-classique, accueillait les 48 lits d'hospitalisation des services des voies urinaires, ce service, d'une importance stratégique pour la santé publique, n'étant assuré qu'à l'hôpital Necker. Le bâtiment qui apparaît sur le plan de l'hôpital tracé en 1899 par l'architecte de l'Assistance Publique M. Renaud, date de la fin du XIX^e siècle.

À l'occasion de sa rénovation et de sa mise aux normes de

sécurité en 1989, la distribution intérieure avait été remaniée, les planchers ont été alors renforcés et le bâtiment doté d'un ascenseur et de deux escaliers en béton armé. L'édifice, à structure de pierre de taille, comportant deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, est affecté aux laboratoires de biologie.

Une galerie, aujourd'hui disparue, reliait le bâtiment Civiale au pavillon d'opération, lui aussi démoli et remplacé par le bâtiment Jules-Verne (1990), centre social et de loisirs du personnel de l'hôpital.

En revanche, le bâtiment Pierre Lescot, et la galerie vitrée en bois qui le dessert, rattaché au service des voies urinaires et établi au début du XIX^e siècle, existe encore. Situé à l'angle de l'îlot, il est composé de trois corps disposés autour d'une cour, et a son entrée sur le boulevard de la Chapelle. Il abritait la consultation et accueille aujourd'hui les services techniques de l'hôpital.

Le bâtiment Pierre Mariotte, accolé à l'angle nord-est du peigne et occupé par la chambre mortuaire, a été réalisé

en deux phases, à la fin du XIX^e siècle et celle du XX^e siècle. Une loge, antérieure à 1920, a été construite sur le mur d'enceinte longeant le boulevard de la Chapelle ; le bâtiment Charles Tellier, occupé par des installations techniques de l'hôpital, date des années vingt.

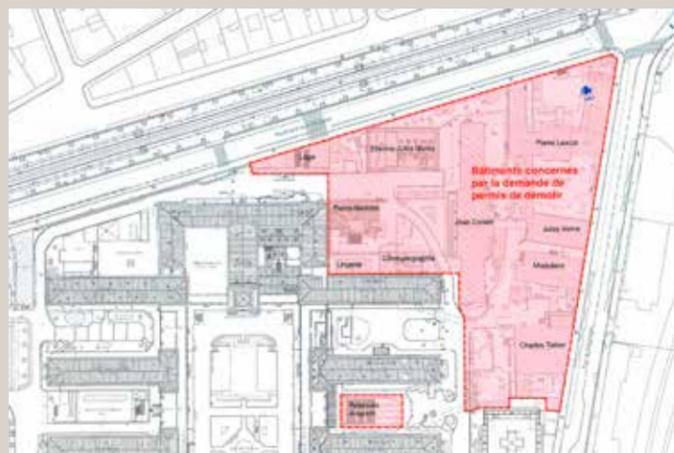
Les bâtiments affectés à la coronarographie et la lingerie ont été édifiés dans les années 1950-1960 ; le bâtiment Etienne-Jules Marey, construit en 1976, initialement occupé par les laboratoires de l'INSERM, est aujourd'hui une animalerie. La réserve d'anatomie-pathologique, construite entre les ailes E et D de la composition, date des années 1970-1980 ; plus récemment, des constructions modulaires provisoires ont été rajoutés en 2004 comme réserves et laboratoire biomédical.

Après la validation par le gouvernement du projet de modernisation de l'hôpital Lariboisière, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a lancé, en 2015, un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la première phase du « Nouveau Lariboisière ». Cette phase

prévoit la reconstruction du bâtiment Morax (à l'angle de la rue Maubeuge et de la rue Ambroise-Paré, démolition déjà réalisée), la réhabilitation des peignes historiques de la frange est et la construction du bâtiment « Nouveau Lariboisière ». En mars 2017, l'AP-HP a présenté le projet retenu. Les architectes choisis ont prévu la démolition des bâtiments donnant sur le boulevard de la Chapelle et sur la rue de Maubeuge et la construction à cet emplacement de bâtiments qui formeront le nouvel hôpital.

Parmi les démolitions prévues, celle du bâtiment Civiale, qui permettra de dégager visuellement l'axe reliant l'ensemble historique et la partie neuve mais contre laquelle la Commission du Vieux Paris avait émis un vœu en novembre 2018, a été autorisée.

Une partie du mur d'enceinte sera par ailleurs abattue pour permettre la reconfiguration de la parcelle et son ouverture sur la ville, elle sera remplacée par une nouvelle clôture (grille en acier de 3 mètres de hauteur). Il est également prévu la réalisation d'un parvis et celle



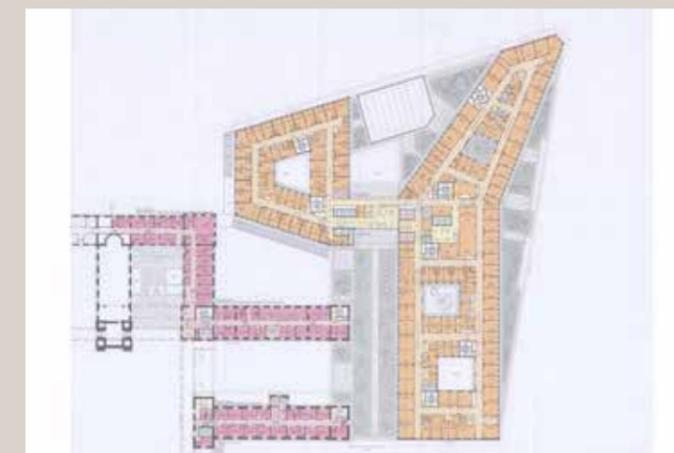
Plan de l'existant présentant les démolitions projetées (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



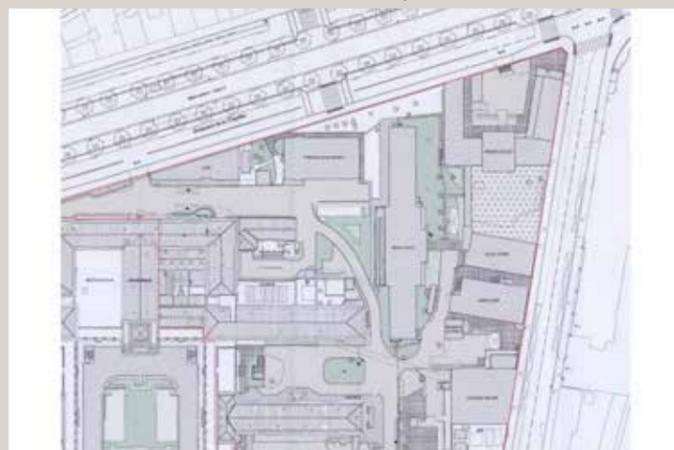
Vue actuelle du bâtiment Jean-Civiale.



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Plan du R+2, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Plan-masse, état existant (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Plan-masse, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Coupe longitudinale du peigne, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).

d'un accès public coté boulevard de la Chapelle ainsi que l'ouverture de nouvelles entrées du même côté (accès aux urgences et accès logistique, sur la rue de Maubeuge).

Le Nouveau Lariboisière composé d'un bâtiment de six niveaux sur deux niveaux de sous-sol, sera construit au NE de l'emprise et recevra les services d'hospitalisation transférés du site historique. Son socle abritera les services techniques et il présentera deux traitements de façade différents : au rez-de-chaussée bas, celles-ci seront revêtues d'aluminium et clôturées d'une grille continue en acier, tandis que les façades du rez-de-chaussée haut montreront une alternance de panneaux de céramique et des vitrages clairs ou opaques. La façade donnant sur le parvis d'accès nord sera largement vitrée avec un effet de miroir réfléchissant les façades anciennes. Son couronnement présentera un auvent constitué de lames horizontales métalliques.

Le socle portera deux formes de volume différentes, creusées de patios. Le volume le plus important, développé

suivant un axe nord-sud, s'infléchira en pointe à l'angle des deux rues et présentera une pliure côté rue de Maubeuge. Le second volume, plus massif, aura une forme trapézoïdale. Les parties supérieures seront habillées d'aluminium de couleur verte et grise, répétant un même module de fenêtre.

Le projet prévoit également la restructuration de quelques-uns des peignes du site ancien. Des connexions seront établies entre le bâti historique et la construction nouvelle. Un corps du nouvel hôpital sera adossé aux pignons du bâti ancien (peignes E et F) au niveau R-1 et RDC, entraînant une modification des façades existantes. La cour entre ces peignes sera partiellement comblée et des ouvertures seront créées dans les constructions d'origine pour rejoindre la nouvelle cote altimétrique et pour les relier aux nouveaux volumes. Les murs de soutènement seront revêtus avec la pierre provenant de la déconstruction du bâtiment Jean-Civiale dont la CVP avait demandé la conservation. La cour entre les peignes

E et F, abritant le jardin dit « des hortensias », ne sera plus directement accessible par l'extérieur, modifiant ainsi le plan historique. Le projet prévoit également des aménagements végétalisés avec la création de patios, de terrasses et de toitures partiellement plantées. Dans le cadre de la mission diagnostic, des investigations complémentaires ont été réalisées, concluant à la nécessité de conduire des travaux de confortement pour les fondations des trois peignes impactés par le projet, les liaisons entre le bâti existant et les nouvelles constructions se faisant au niveau des infrastructures.

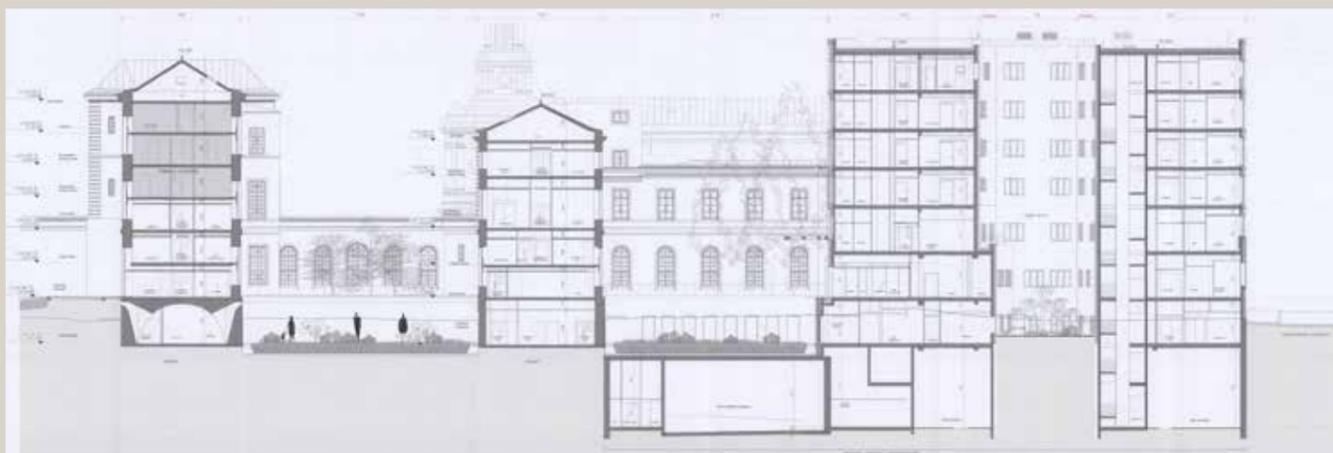
Les concepteurs défendent ainsi leur projet: « Ce jeu d'imbrication, de frôlement ou bien de distance entre le nouveau et l'ancien Lariboisière favorise à l'intérieur de l'îlot la recherche de lumière et l'introduction généreuse de surfaces végétales. (...) Sans faire allégeance ni violence à l'ancien Lariboisière, le projet organise courtoisement et de façon fonctionnelle les forces en présence ».

DISCUSSION

La démolition du bâtiment « Civiale » dont la Commission avait demandé la conservation est regrettée et le peu d'intérêt que l'AP-HP porte au patrimoine hospitalier dont elle est gestionnaire une nouvelle fois souligné. Un membre rappelle que l'hôpital Lariboisière s'inscrit dans un ensemble urbain à caractère historique et s'étonne que l'on n'en ait pas tenu compte dans le projet. De nombreux membres s'inquiètent des modifications apportées aux bâtiments anciens et regrettent la grande visibilité des bâtiments neufs qui les dépassent de plusieurs niveaux, modifiant ainsi les perspectives. Quelques-uns tiennent cependant à mettre l'accent sur la cohérence et la qualité de la proposition architecturale, en ce qui concerne les futurs bâtiments.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de construction du Nouveau Lariboisière sur le site de l'hôpital.



Coupe transversale, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Vue d'insertion du projet en coeur d'îlot (© Source : Internet / Byencore).



Élévations Nord et Ouest du nouveau bâtiment, état projeté (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).

La Commission déplore que la démolition de pavillon Jean-Civiale dont elle avait demandé la conservation ait été autorisée et tient à souligner le peu d'intérêt que l'AP-HP porte au patrimoine historique dont elle a la gestion.

Elle note que la construction, au nord-est de l'emprise, d'un bâtiment de six niveaux aligné sur deux voies modifie radicalement les vues perspectives et la lecture du site dans son état d'origine, et qu'elle empêche la perception du plan d'urbanisme qui a accompagné la construction de l'hôpital au milieu du XIX^e siècle.

Elle regrette également que les connexions établies entre la nouvelle construction et trois peignes du bâti historique entraînent la démolition ponctuelle de façades protégées au titre des monuments historiques et referment sur elles-mêmes deux cours qui avaient été laissées ouvertes dans un schéma de composition caractéristique de l'architecture hospitalière du XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

- Claude Mignot, *L'architecture au XIX^e siècle*, Éd. Le Moni-

teur, Paris, 1983, p. 225, 232.

- Sophie Riché, Sylvain Riquier, *Des hôpitaux à Paris. État des fonds des Archives de l'AP-HP. XII^e-XX^e siècles*, Documentation Française, Paris, 2000, p.589-597.

- Collectif, *L'architecture hospitalière au XIX^e siècle. L'exemple parisien*, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1988.

- Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, *L'hôpital en France. Histoire et architecture*, Lieux dits éd., Lyon, 2012.

- Jean Colson, Marie-Christine Lauroa (dir.), *Dictionnaire des monuments de Paris*, Éd. Hervas, Paris, 1995.

- Administration générale de l'Assistance publique à Paris, *Plans de masse des hôpitaux, hospices, maisons de retraite, établissements de service général, écoles professionnelles*, Album, Montévrain, 1899, plan n° 8.

- Jean-Paul Martineaud, *Une histoire de l'Hôpital Lariboisière. Le Versailles de la misère et des Ordres religieux*, L'Harmattan, Paris, 1998.

[95, rue Beaubourg (03^e arr.)]

Surélévation d'un immeuble appartenant à une séquence protégée au P.L.U.

Pétitionnaire : Mme LAI Chuan

SCI BEAUBOURG 95

PC 075 103 18V 0018

Dossier déposé le 14/11/2018

Fin du délai d'instruction le 07/05/2019

« Surélévation d'un local d'habitation comprenant la démolition d'un édicule au 1^{er} étage sur cour, ouverture d'un mur porteur et création d'un local poubelles et extension d'un commerce. »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Séquence cohérente de maisons anciennes ou établies sur des bases anciennes entre les rues au Maire et des Gravilliers. Maison

présentant une façade composée de trois travées et de trois étages carrés sur rez-de-chaussée. Trait de refends dans l'enduit. Trois lucarnes. »

PRÉSENTATION

Cette portion de la rue Beaubourg portait autrefois le nom de rue Transnonnain et fut l'une des premières voies ouvertes hors de l'enceinte de Philippe Auguste, au commencement du XIII^e siècle. Sur son versant ouest, entre la rue des Gravilliers et la rue au Maire, une série de maisons anciennes construites ou reconstruites au XVII^e siècle ou au XVIII^e siècle a été préservée.

Celle du n° 95 est élevée de trois étages carrés sur un sous-sol et sous deux niveaux de combles aménagés. Elle



Vue d'insertion du projet depuis l'angle du boulevard de la Chapelle et de la rue de Maubeuge (© Byencore).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard de la Chapelle (© Byencore).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble dans la perspective de la rue Beaubourg.



Vue actuelle de la volée de marches entre le R+1 et le R+2.

présente sur rue une façade étroite de trois travées. Les fenêtres des premier et deuxième étages sont de hauteur supérieure à celle des baies du 3^e étage. La façade côté cour est percée d'une travée régulière et plusieurs ouvertures éclairent la cage d'escalier. Les combles reçoivent la lumière par trois lucarnes à frontons cintrés côté rue et une lucarne à fronton triangulaire côté cour. Ces lucarnes sont habillées de zinc comme les brisis adjacents.

Le plan de cette maison présente des dispositions classiques pour une parcelle étroite. On accède à l'immeuble par une porte piétonne à gauche de la façade et désaxée par rapport à la travée de fenêtres qui la surplombe. Cette porte donne accès à un couloir qui mène à l'escalier principal au fond du corps de logis. Ce dernier étant double en profondeur, chaque niveau devait accueillir au moins deux, voire trois pièces.

L'escalier tournant sur limon de bois date du XVIII^e siècle et monte de fond en comble. Doté d'un garde-corps très simple à barreaux de section carrée et plate-bande en fer

forgé, il est éclairé à mi-pente par une baie percée dans le mur-porteur côté cour. Les angles de la cage d'escalier, entre le rez-de-chaussée et le premier, puis entre le premier et le deuxième étage, sont équipés de garde-corps droit à balustres de bois tournés. Deux hypothèses peuvent être émises à leur sujet : soit il s'agit de segments de la balustrade d'un ancien escalier (XVII^e siècle), réemployés lors de sa reconstruction au XVIII^e siècle ; soit il s'agit d'une forme d'archaïsme qui a fait choisir au début du XVIII^e siècle au maître d'œuvre du nouvel escalier de doter les angles de ce type de garde-corps en complément de la rampe en fer forgé. Quoiqu'il en soit, cette curiosité fait quelque peu mentir Pierre Bullet, qui soutient dans son « Architecture pratique » qu'« (...) aux escaliers un peu propres l'on ne met point de balustrades de bois, l'on y en met de fer, cela gagne de la place et met beaucoup d'agrément (...) » (1691).

La charpente ne peut aujourd'hui être appréhendée dans son ensemble car les combles sont cloisonnés en plu-

sieurs chambrettes. Les segments de charpente visibles sont en outre coffrés et non visibles.

Le projet consiste à démolir la toiture existante pour reconstruire un premier étage carré au droit de la façade sur rue, puis un deuxième en retrait, puis un troisième, en retrait également, couvert d'une toiture-terrasse. La surélévation serait habillée d'un rideau métallique. Elle entraînerait nécessairement la disparition de la charpente. Un ascenseur serait construit dans la cour, au revers du mur d'échiffre de l'escalier, mur porteur qui serait largement percé à chaque niveau pour permettre la création d'un accès ascenseur à mi-hauteur de chaque volée d'escalier du R + 1 au R + 4.

L'aménagement de paliers à mi-étage dans l'escalier nécessiterait la démolition de parties de l'emmarchement. L'escalier serait prolongé du R + 4 au R + 6. L'ascenseur s'arrêterait au R + 5. Une dernière volée d'escalier mènerait à l'édicule d'accès en terrasse.

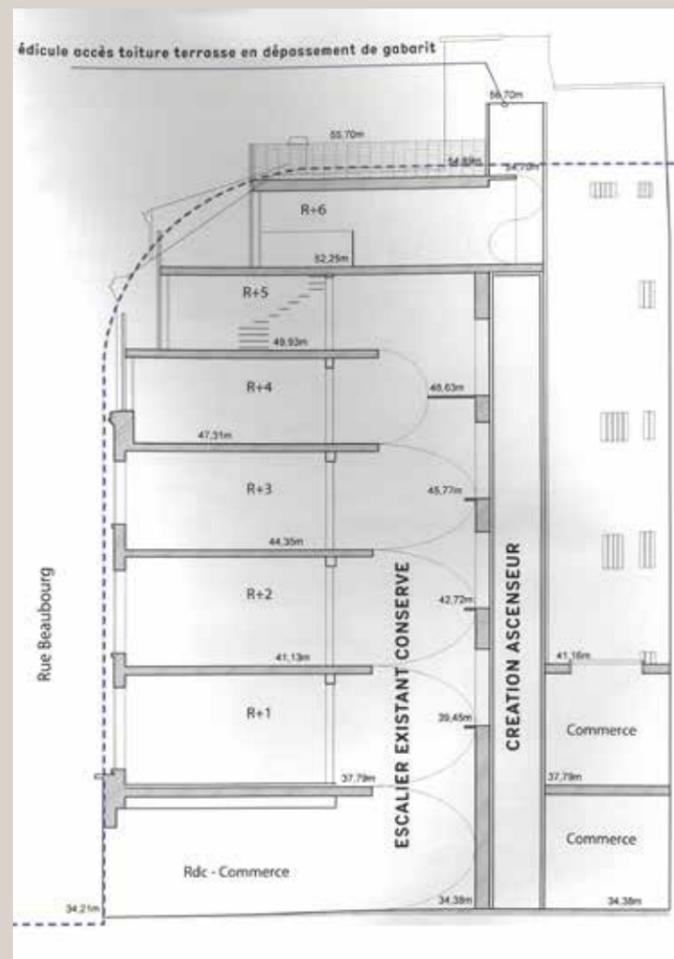
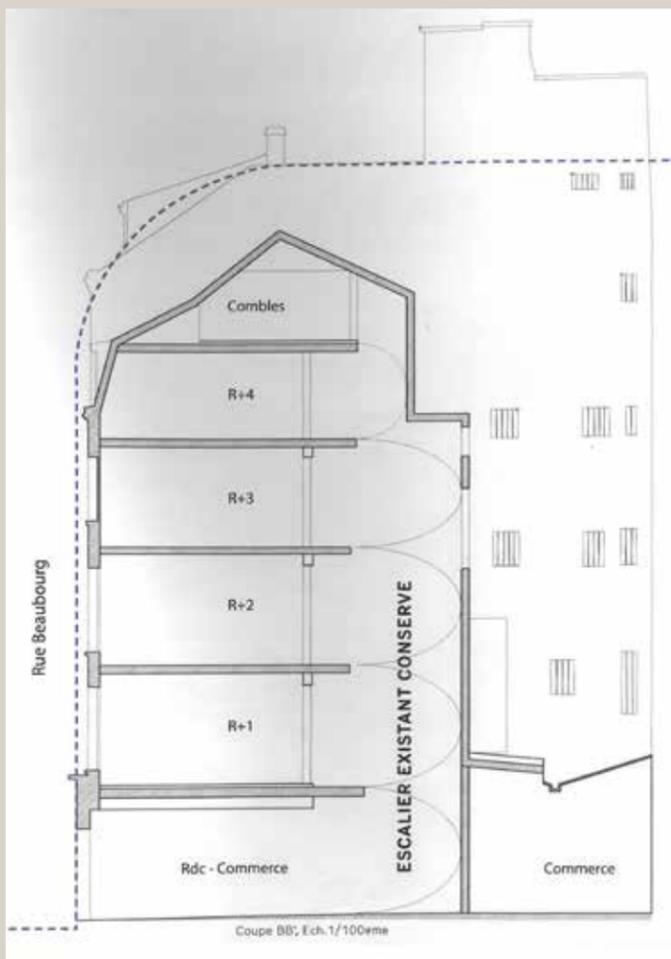
Enfin la cour, déjà couverte à R+1, serait comblée jusqu'au

niveau du plancher du R + 2 et couverte de toitures-terrasses végétalisées.

Ce projet, s'il est mis en œuvre, entraînerait la dénaturation d'un immeuble témoignant de l'habitat ordinaire sous l'Ancien Régime et la perte de son gabarit conservé jusqu'ici puisqu'aucune surélévation complète n'a encore été entreprise. Ajoutons que si une séquence entière de maisons anciennes est conservée côté impair de l'ancienne rue Transnonnain, les immeubles du côté pair ont été reconstruits pour permettre son élargissement à 20 m (décret du 4 décembre 1911).

DISCUSSION

Au vu des éléments présentés et étant donnée la protection au titre du P.L.U. dont bénéficie le bâtiment, les membres rejettent le projet de surélévation. Ils estiment que celle-ci défigurerait la séquence urbaine remarquable dans laquelle s'inscrit l'immeuble.



Coupe, état existant (© Battistelli architectes associés).

Coupe, état projeté (© Battistelli architectes associés).

Élévation de la façade sur rue, état existant (© Battistelli architectes associés).

Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Battistelli architectes associés).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble appartenant à une séquence cohérente de maisons anciennes construites au XVII^e et au XVIII^e siècle. La Commission s'oppose à la modification du gabarit de cet immeuble protégé par la ville de Paris dont le nombre d'étages carrés (3) est expressément mentionné dans la motivation de la protection par le PLU.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 252 ; DQ¹⁸ 1218 ; 3589W 152.
- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Éditions Hazan, 1991.
- Linnéa Rollenhagen Tilly, *Maisons ordinaires à Paris 1650-1790*, thèse de doctorat en Histoire de l'Art, dirigée par Claude Mignot, Université Paris IV, soutenue en décembre 2006.

[11, boulevard Beaumarchais et 12, rue Jean-Beausire (04^e arr.)]

Création d'un ascenseur sur cour

Pétitionnaire : Mme KOUHANA Leslie
SAS BERTIE ALBRECHT
PC 075 104 18 V 0030
Dossier déposé le 21/11/2018
Fin du délai d'instruction le 05/04/2019

« Transformation de deux garages en un commerce avec couverture de la courette du rez-de-chaussée au R+1, ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la couverture et création d'un ascenseur sur cour.
SHON créée : 60,3 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Ensemble remarquable notamment pour sa diversité caractéristique de

cette partie du boulevard urbanisé dès le XVIII^e siècle. [...] Au n° 11 immeuble de 1788 construit pour le maître-tapissier Clément Grandin. [...] »

PRÉSENTATION

Le boulevard Beaumarchais fait partie des promenades plantées aménagées après 1670 sur le tracé de l'enceinte de Charles V. D'abord nommé boulevard Saint-Antoine, il prend, en 1831, son nom actuel, en hommage au célèbre écrivain qui y a établi en 1787 sa résidence au coin de la place de la Bastille. Tout au long du XVIII^e siècle, l'axe demeure un lieu agreste où seuls s'élèvent quelques hôtels et folies. Son urbanisation s'accélère à la fin du XVIII^e siècle. Lieu de représentation civil par excellence,



Vue actuelle de la façade sur la rue Beaubourg (© Battistelli architectes associés).



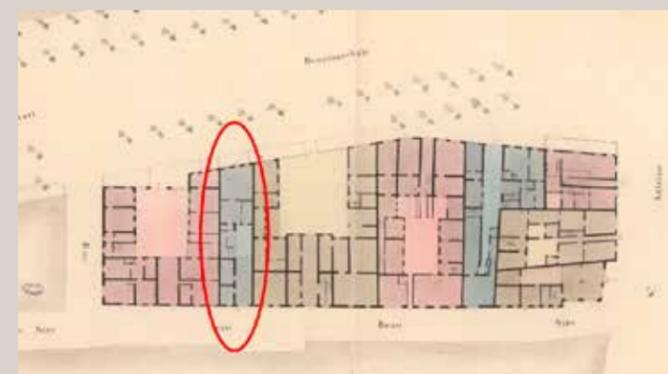
Vue d'insertion du projet (© Battistelli architectes associés).



Vue d'insertion du projet dans son environnement élargi (© Battistelli architectes associés).



Extrait du PLU.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836).



Vue actuelle de la façade sur le boulevard Beaumarchais.

il constitue alors, comme le reste des grands boulevards, un terrain d'expérimentation et d'innovation pour les maîtres-d'œuvre et leurs commanditaires. Philippe Prost qualifie les grands boulevards de « vitrine de l'architecture néo-classique » qui s'illustre en effet à travers une série de constructions plus ou moins significatives. À l'instar d'hôtels luxueux comme celui de Montholon, boulevard Montmartre, des immeubles de logement collectifs empruntent au langage antique et palladien pour s'affirmer sur la voie publique et manifester un désir d'unité sur le boulevard en formation.

C'est dans ce contexte que l'immeuble du 11, boulevard Beaumarchais a été édifié à la fin du XVIII^e siècle, à quelques encablures de la maison de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, elle-même élevée en 1790 par Paul Guillaume Le Moine le Romain, collaborateur de Charles de Wailly.

Occupant une parcelle étroite et traversante, l'immeuble possède deux corps de logis reliés par une aile, selon un

plan en C, organisé autour d'une cour. On accède à la parcelle par le corps de logis sur le boulevard, qui s'élève sur cinq niveaux (dont un de surélévation) tandis que celui donnant sur la rue Jean-Beausire ne comporte que quatre niveaux sous des combles aménagés.

L'aile de liaison abrite un escalier du XVIII^e siècle, escalier tournant à rampe en fer forgé à arcades. Il est ouvert sur la cour par un élégant système d'arcades en pierre néo-classiques, qui se prolonge sous la forme d'arcatures aveugles dans le couloir rejoignant le boulevard Beaumarchais. Une des deux arcades devant l'escalier a été obstruée à une époque indéterminée par le passage d'une gaine d'extraction et l'aménagement d'un local technique. En 1977, un projet d'ascenseur dans la cour, qui aurait menacé l'unité du dispositif d'arcades à rez-de-chaussée, a reçu un avis favorable mais, fort heureusement, n'a pas été mis en œuvre. Cet agencement particulier est précieux à conserver car il permet de rattacher l'immeuble aux recherches

stylistiques évoquées plus-haut. Vestige d'une époque, il fait écho aux modèles plus prestigieux que sont les maisons Beaumarchais (détruite en 1818) ou encore Lenoir (1777), à l'angle du boulevard du Temple et de la rue de Saintonge.

Les façades de l'immeuble présentent un intérêt moindre : celle qui donne sur le boulevard Beaumarchais a manifestement été remaniée et la façade arrière, qui donne sur la rue Jean-Beausire, ne présente aucun décor particulier si ce n'est quelques bandeaux et une corniche moulurée.

Le projet prévoit de couvrir la cour de l'immeuble au rez-de-chaussée et au R+1 pour créer un hall d'entrée et agrandir au-dessus les surfaces des locaux commerciaux. En même temps, dans la cour serait créé, contre la façade de l'aile de liaison, un volume en maçonnerie et enduit comprenant la gaine d'un ascenseur et celle de l'extraction du restaurant. Les arcades se trouveraient dès lors cachées derrière les murs du hall créé. À chaque

niveau de palier de l'escalier, une fenêtre serait bouchée et une allège serait démolie pour permettre la connexion avec le volume de l'ascenseur.

DISCUSSION

Les membres ne s'opposent pas à l'installation d'un ascenseur mais souhaiteraient que celle-ci soit la plus discrète possible. Ils sont défavorables en revanche au projet de couverture de la cour et à la dissimulation des arcades basses, et demandent que cette partie du projet soit revue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur sur cour dans un immeuble datant de la fin du XVIII^e siècle.

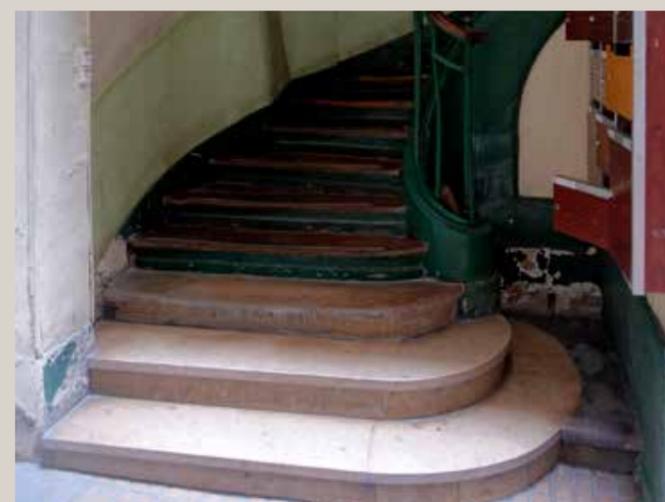
La Commission ne s'oppose pas à la création de l'ascenseur



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective du boulevard.



Vue actuelle de l'aile sur cour.



Vues actuelles de la cour et de ses arcades (en haut) et du départ de l'escalier (en bas).



Vue actuelle d'un niveau de palier.

mais demande que son insertion soit respectueuse de l'existant et se fasse sans couverture de la courette, ni création d'un hall masquant l'arcade ancienne d'entrée de l'escalier. Elle souhaite également que les fenêtres de la travée gauche de l'aile reliant les deux corps de logis soient conservées en l'état.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 3917 ; 3589W 156 ; 3589W 1161 ; DQ¹⁸ 58 ; DQ¹⁸ 438 ; DQ¹⁸ 440.
- Bernard Landau, Claire Monod et Evelyne Lohr (Dir.), *Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2000
- Musée Carnavalet, 1985, *Les grands boulevards*. Catalogue d'exposition (Paris, 25 juin – 20 octobre 1985). Paris : Paris-Musées.

[1-21, rue Descartes (05^e arr.)]

Restructuration et extension du pavillon d'entrée de l'ancienne École Polytechnique

Pétitionnaire : M. LABAYE Éric

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PC 075 105 18 P 0032

Dossier déposé le 14/01/2019

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Restauration et extension d'un bâtiment de l'école polytechnique du R-1 au R+1 avec création de trois niveaux de sous-sol en vue de l'implantation d'un auditorium et fermeture de la cour par une verrière.

SHON démolie : 94 m²; SHON créée : 2000 m²; surface du terrain : 25326 m². »

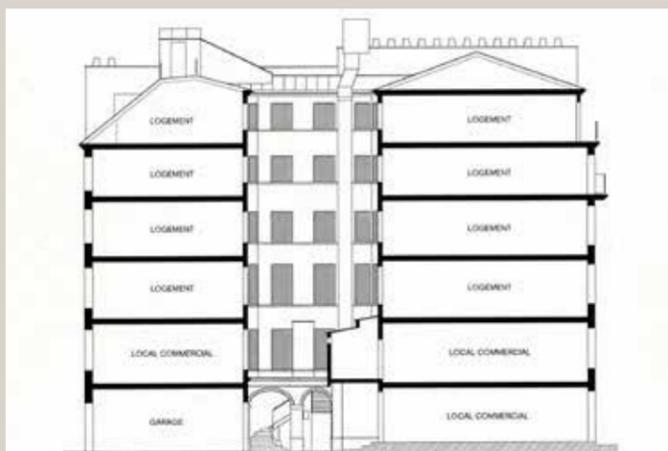
« Les façades et les toitures du bâtiment dit la Boîte à claques ; le Pavillon Boncourt avec sa cour d'entrée et les deux pavillons de conciergerie ; avant-corps central du pavillon Joffre (restes du pavillon des Bacheliers de l'ancien collège de Navarre) ». Classement par arrêté du 28 décembre 1984. »

PRÉSENTATION

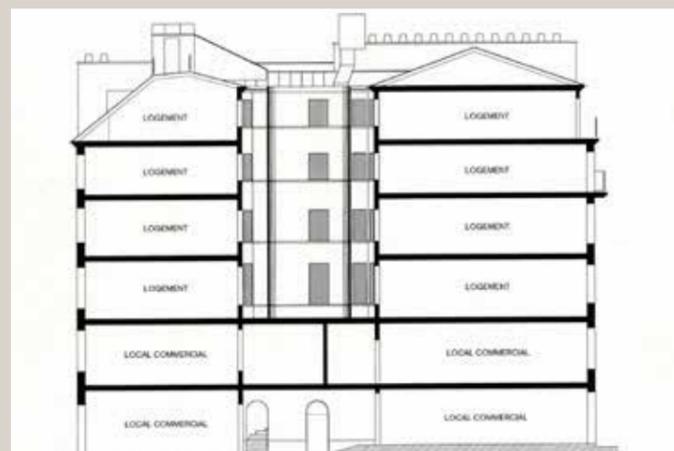
Le pavillon d'entrée de l'École polytechnique a été construit par l'architecte André Marie Renié entre 1835 et 1838. Composé d'une aile centrale flanquée de deux ailes latérales symétriques, il est fermé, à l'ouest, par un mur de clôture auquel fut adossée une galerie transversale. L'ensemble entoure une cour intérieure

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :



Coupe, état existant (© Elias Guenoun architecture).



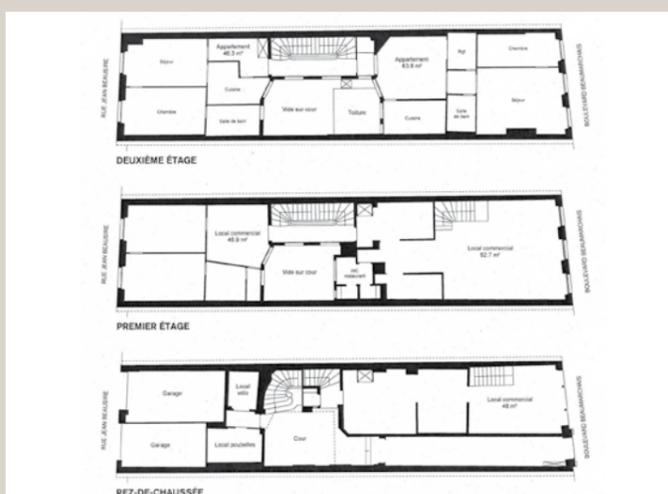
Coupe, état projeté (© Elias Guenoun architecture).



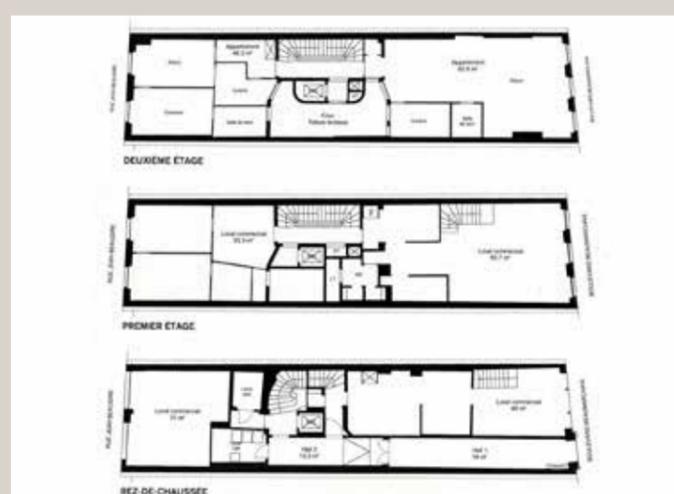
Extrait du P.L.U.



Extrait du plan dit de Turgot (1734-1739).



Plan du RDC, du 1^{er} et du 2^e étage, état existant (© Elias Guenoun architecture).



Plan du RDC, du 1^{er} et du 2^e étage, état projeté (© Elias Guenoun architecture).



Ci-contre : plan du site en 1939. Ci-dessus : vue aérienne du site actuel (© Agence Pierre-Antoine Gatier).

et reçut rapidement, en raison de sa forme, le nom de « boîte à claque ».

Le site fut occupé à partir du Moyen-Age et jusqu'à la Révolution par les collèges de Navarre et de Boncourt. Le premier, fondé par la reine Jeanne de Navarre, fut inauguré en 1315 et le second, établi par Pierre Bécoud, seigneur de Fléchinel, en 1353. Réunis par la suite, les deux collèges furent alors entièrement reconstruits. Le plan de Turgot montre la disposition des bâtiments au milieu du XVIII^e siècle, peu avant que débute une nouvelle campagne de transformations. Le collège de Boncourt fut entièrement reconstruit en 1780 pour laisser la place au bâtiment actuel et le collège de Navarre ainsi que les immeubles donnant sur la rue de la Montagne Sainte-Genève furent ultérieurement démolis pour assainir l'école créée en 1794. C'est, dans ce contexte, que l'entrée actuelle du nouvel établissement fut établie sur l'actuelle place ouverte à la jonction de la rue de la Montagne Sainte-Genève et de l'actuelle rue Descartes.

La pierre de taille fut employée pour les façades extérieures et une combinaison de moellon enduit et de pierre (soubassement et chaînages d'angle) pour celles sur cour. Le bâtiment abritait alors au rez-de-chaussée des espaces de service (magasin, réservoir d'eau, parloir et loge du concierge) et, à l'étage, des logements pour les agents de l'école (deux logements prévus dans chaque aile). Le projet initial prévoyait la fermeture de la cour du pavillon d'entrée par un simple mur la séparant de la cour établie à l'arrière (cour des élèves). Au final, cette séparation fut ornée de deux fontaines établies de part et d'autre d'un porche central, permettant le passage entre les deux cours. Une galerie couverte, dénommée galerie Navarre et dotée d'arcades en face externe, fut déployée à l'arrière en adossement, sur toute la longueur, en 1838. L'ensemble du décor sculpté du pavillon d'entrée, comprenant les deux bas-reliefs allégoriques posés en façade et représentant les attributs de la guerre et les attributs des sciences, fut commandé au sculpteur

Romagnesi, inventeur du carton-pierre.

Plusieurs projets d'extension et de réorganisation du site furent proposés tout au long du XIX^e siècle, dont certains, partiellement réalisés, ayant la cour des élèves pour centre. L'École ne prit toutefois sa configuration actuelle que dans l'entre-deux guerres. Pour permettre les agrandissements nécessaires, les terrains contigus situés rue Descartes et rue de la Montagne Sainte-Genève furent expropriés par la ville de Paris au bénéfice de l'École. La cour des élèves bordée à l'ouest par un grand bâtiment plusieurs fois reconstruit depuis le XVIII^e siècle (pavillon Joffre) se vit flanquée du côté nord par l'actuel pavillon Foch. En face, un escalier d'honneur fut construit entre la terrasse du pavillon Boncourt et la cour des élèves. Le format carré qui est le sien lui vaut aujourd'hui le nom de « jardin carré ». Le projet actuel propose la réhabilitation de l'ancienne cour des élèves en espace planté en compensation du déclassement de la cour du pavillon actuellement protégée au P.L.U. (EVIP).

Le programme d'intervention prévoit, en ce qui concerne l'emprise d'entrée, son extension en sous-sol. La cour serait creusée sur deux niveaux (plus un niveau technique) pour établir en sous-œuvre un amphithéâtre d'une capacité de 500 places et protégée, en surface, par une verrière. L'enjeu principal de l'opération est en effet d'installer sur le site, affecté aujourd'hui principalement au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, un centre de conférences international et d'ouvrir un espace d'exposition dévolu aux innovations scientifiques, techniques et technologiques. Le projet annonce par ailleurs l'installation dans le pavillon d'une salle d'accueil, de bureaux et de salles de réunion réservés à l'École Polytechnique et à son association d'anciens élèves (AX). La galerie de Navarre accueillerait, elle, deux grandes salles polyvalentes et donnerait accès, grâce à la construction de deux escaliers monumentaux, à l'auditorium et à son foyer établi en sous-sol. Ce programme d'intervention propose également la



Vue actuelle du pavillon d'entrée depuis la rue Descartes.



Vue actuelle de la cour de la Boîte à claque depuis le pavillon d'entrée.



Vue actuelle du pavillon d'entrée côté jardin.



Vue actuelle de la galerie Navarre depuis le Jardin Carré.



Vue générale du site depuis les toits du pavillon d'entrée.



Vue actuelle du pavillon Joffre depuis le Jardin Carré.

restitution des dimensions d'origine des baies du premier étage, qui ont été agrandies, côté cour, à la fin du XIX^e siècle. Il annonce la réhabilitation complète des intérieurs de la « boîte à claque » et de la galerie de Navarre. Les éléments structurels internes des bâtiments sont appelés à être démolis pour permettre les transformations voulues : charpente des toitures, planchers, escaliers - certains ont été précédemment remplacés par des ouvrages en béton - et quelques refends.

La verrière de la cour serait portée par une structure contemporaine « inspirée des formes des lentilles de Fresnel ». Libérée de tout élément porteur, elle serait accrochée à quatre potences en forme de V installées au niveau des toitures. Une faille dotée d'un vitrage extra-clair serait créée au pourtour, au droit des façades intérieures. Le sol de la cour, redevenue minérale, serait pavé.

DISCUSSION

La majorité des membres considère que le projet modifierait la perception des bâtiments actuels et que les transformations prévues (remplacement à neuf des planchers et escaliers ; creusement du sous-sol sur deux niveaux ; couverture de la cour par une verrière) ne sont pas recevables au regard des protections M.H. dont bénéficie le site. Certains s'élèvent également contre l'atteinte portée à l'espace arboré de la cour.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et d'extension du pavillon d'entrée de l'ancienne École Polytechnique classé monument historique.

La Commission rejette le projet qui provoquerait des percements et démolitions d'allèges en façade, et le remplacement à neuf de la totalité des planchers et des

escaliers.

Surtout, la transformation de la cour intérieure en cour couverte modifierait totalement la lecture du bâtiment et supprimerait son aménagement paysager arboré, ce qui lui semble inconcevable dans le contexte de protection des espaces verts promue par la Ville de Paris en raison de l'évolution climatique.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Agence P.A. Gatier, architecte en chef des Monuments historiques, *Bâtiment dit de « la boîte à claque »*. Étude patrimoniale.



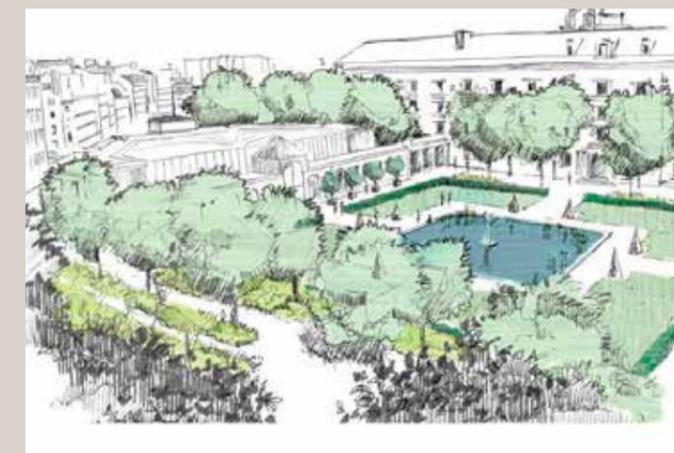
Plan-masse, état projeté (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



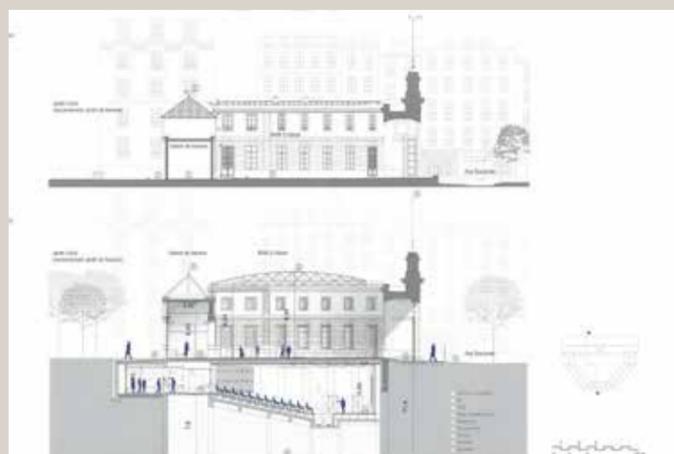
Élévation Est depuis le Jardin Carré, état projeté (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



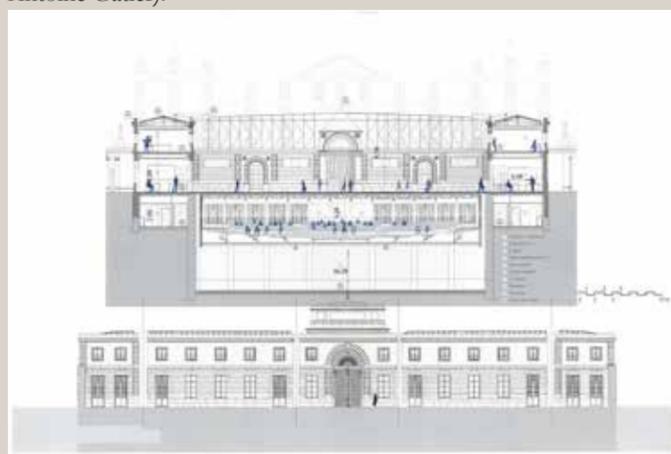
Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



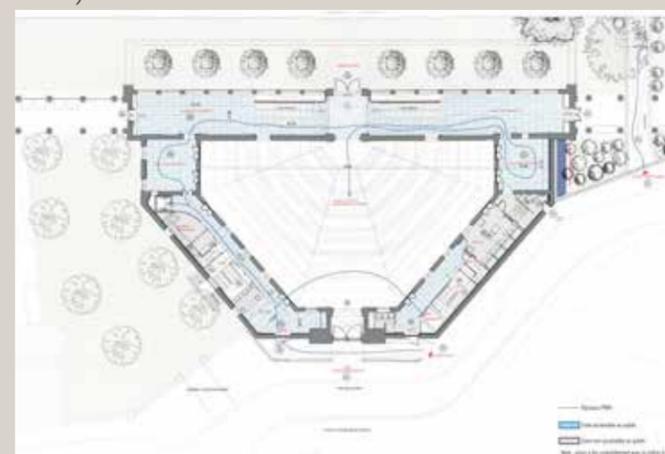
Croquis d'ambiance du Jardin Carré (© ALEP Paysage).



Coupe longitudinale, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



Élévations intérieures, état projeté (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Agence Pierre-Antoine Gatier).



Vue d'insertion de la verrière projetée (© Agence Pierre-Antoine Gatier).

[10, rue Gît-le-Cœur (06^e arr.)]

Installation d'un ascenseur dans la cage d'un escalier protégé

Pétitionnaire : Mme ARDAIN HEBERT Anny

PC 075 106 19 V 0002

Dossier déposé le 07/01/2019

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Création d'un ascenseur dans le vide de la cage de l'escalier A d'un immeuble. »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison du XVII^e siècle. Façade en pierre de taille composée de trois travées traitée dans un style néoclassique. Soubassement en pierres appareillées. Appuis portant des ferronneries de style Louis XVI avec motifs de chiens courants. Belle porte de la fin du XVIII^e siècle. Escalier ancien remar-

quable.»

PRÉSENTATION

L'ensemble bâti au n° 10 rue Gît-le-Cœur, se compose de plusieurs corps de bâtiments édifiés progressivement à partir de la première moitié du XVII^e siècle. Sur rue, deux maisons contiguës paraissent avoir été modernisées au XVIII^e siècle et réunies principalement au début du XIX^e. Derrière le corps de bâtiment sur rue, élevé au nord de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée et au sud de trois étages, une grande cour trapézoïdale donne accès, en limite de fond de parcelle, à d'anciennes remises de faible profondeur comptant deux étages ainsi qu'à deux ailes.

Le bâtiment sur rue est desservi par un escalier en bois à quatre noyaux et balustres de bois tourné datable du XVII^e siècle.

L'aile nord est desservie par un escalier du XVIII^e siècle plus ample, à jour central et ferronnerie à arcades surmontée d'un décor de postes, semblable au dessin des garde-corps dont s'ornent les fenêtres du bel étage sur rue. À partir du 3^e étage, la ferronnerie du garde-corps est simplifiée et formée de simples barreaux à section carrée.

Le projet d'ascenseur, dans le jour de l'escalier de cette aile nord, s'accompagnerait de la démolition des volutes des marches de départ avec déplacement du potelet torsadé, de la découpe de la rampe à chaque palier (les éléments de garde-corps ôtés pour le passage des portes palières seraient conservés « dans un dépôt lapidaire établi en cave »), et surtout de la perte du jour central, qualité particulière à ce type.

DISCUSSION

Un membre s'oppose fermement au projet, le bâtiment bénéficiant d'une protection au titre du P.L.U. et ajoute que l'escalier, qui présente un caractère remarquable, serait défiguré par l'arrivée d'un ascenseur. Il souligne que la mise en œuvre du projet entraînerait notamment la disparition des trois premières marches qui présentant un profil arrondi de très belle qualité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans l'une des cages d'escalier d'un immeuble protégé au P.L.U.

La Commission s'oppose avec la plus grande vigueur au projet qui entraînerait la perte du jour central accompagnée de la démolition des volutes des marches d'entrée et de la découpe de la rampe en ferronnerie à arcades



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836).



Vue actuelle de la façade du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de la façade de l'aile nord depuis la cour.



Vue actuelle de la cage de l'escalier de l'aile nord.



Détail des ferronneries à arcades de la cage de l'escalier de l'aile nord.

surmontée d'un décor de postes caractéristique des escaliers du XVIII^e siècle. Elle juge également important de rappeler que l'ouvrage, comme deux autres escaliers de cet ensemble bâti construit sur une base XVII^e, est protégé au titre des monuments historiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, [Paris], Hazan, 1991.
- Jean-François Leiba-Dontenwill, Roselyne Bussière, *Escaliers parisiens sous l'Ancien régime : l'apogée de la serrurerie*, Paris, Somogy, Région Île-de-France, 2011.

[249, rue de Charenton (12^e arr.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'un immeuble faubourien

PROTECTION

Aucune protection

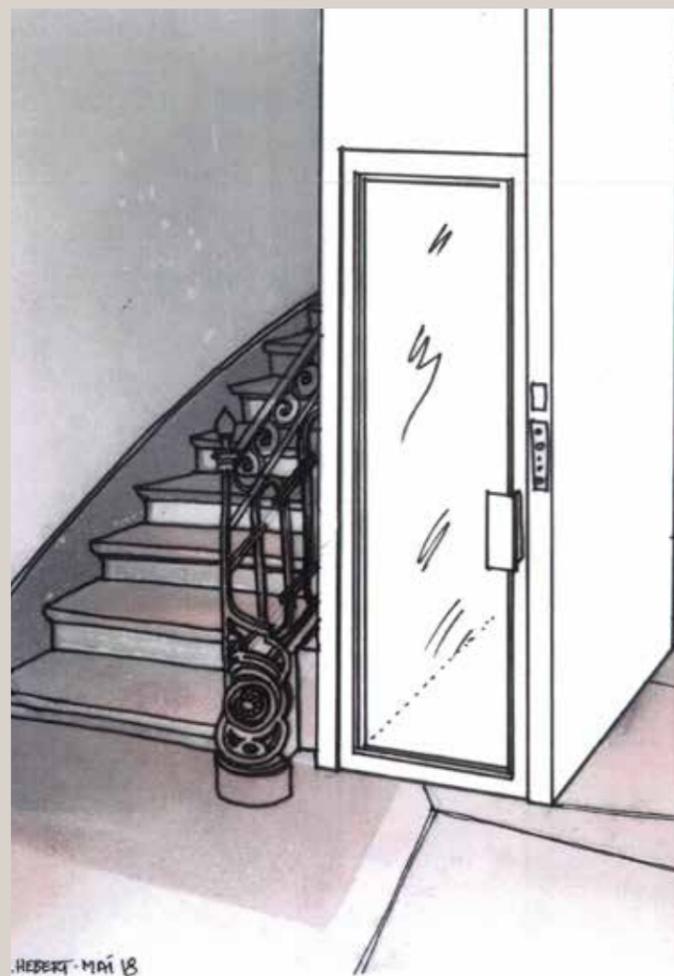
PRÉSENTATION

Deux immeubles sont construits sur la parcelle située au 249, rue de Charenton. Élevés tous deux de trois étages carrés sous un niveau de combles, ils présentent des façades à quatre travées qui se distinguent l'une de l'autre par les dispositions propres et la forme des toitures qu'elles portent. La façade sur rue du premier immeuble est simplement rythmée par des bandeaux et une corniche et présente des travées régulières de fenêtres à encadrement mouluré. La façade sur cour de l'immeuble en second rang emprunte au vocabulaire historiciste : ses

baies à frontons cintrés et ses lucarnes à chambranles à crossettes évoquent les pavillons de chasse et demeures de plaisance du XVII^e siècle. Le premier possède une toiture à deux pentes couverte en tuiles mécaniques, tandis que le second est coiffé d'une toiture en pavillon à huit pans selon le modèle inventé par François Mansart. Au début du XIX^e siècle, l'îlot sur lequel s'élèvent aujourd'hui ces immeubles, est peu construit. Deux grands terrains agricoles occupent la majeure partie de sa surface. Bordé par les rues de Charenton, de la Brèche aux loups et de la Lancette, il se situe au coeur du quartier « de la grande pinte », dans le Village de Bercy. La rue de Charenton est alors une route royale menant de Paris à Charenton et traversant le village de Bercy, situé



Vue actuelle du départ de l'escalier de l'aile nord.



Insertion de l'ascenseur projeté dans l'escalier de l'aile nord.



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral du village de Bercy (1808-1825) (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective de la rue de Charenton.



Extrait du plan cadastral du village de Bercy (révision de 1830-1850) (Archives de Paris).

en dehors de la barrière des fermiers généraux.

En 1823, les époux Neé achètent aux consorts Beaulieu et Michon un petit terrain non bâti ouvrant sur la rue. Le terrain s'achève en fond de parcelle par une clôture biaisée correspondant à l'alignement d'une allée alors en projet. En 1862, cette allée deviendra la rue de Wattignies.

Avant 1828, les époux font construire sur ce terrain deux corps de bâtiments en plâtre et moellons couverts en tuiles. Un bâtiment sur rue accueille deux boutiques au rez-de-chaussée et s'élève de deux étages couverts par un toit mansardé en tuiles, occupés par des chambres. Il est traversé par un couloir menant, depuis la rue, à la cour centrale depuis la rue.

Le second bâtiment, entre cour et jardin, se compose d'un rez-de-chaussée traversé par un vestibule, menant vers le jardin depuis la cour. Dans la moitié ouest du rez-de-chaussée, le propriétaire Louis Gabriel Neé aménage son atelier de serrurerie, ouvert sur la cour par deux grandes devantures vitrées. Ce petit bâtiment est élevé

d'un unique étage.

En 1847, les époux Martin achètent la propriété. Ils entreprennent, quelques années plus tard, d'importants travaux d'agrandissement qui modifient profondément la physionomie des deux immeubles. Le bâtiment sur rue est surélevé d'un troisième étage carré surmonté d'un comble à deux pans habitable, correspondant à la toiture actuelle. La profondeur du bâtiment est augmentée sur cour et l'ancien escalier hors œuvre est reconstruit et intégré à l'immeuble. Les dispositions actuelles de la façade sur rue datent probablement de cette époque.

Le bâtiment entre cour et jardin est élevé de deux étages supplémentaires et reçoit le comble à huit pans décrit plus haut. Son escalier hors œuvre est reconstruit à l'intérieur. Les façades sur cour et jardin font l'objet d'un traitement décoratif dans le goût du XVIII^e siècle. Ces lourds travaux d'agrandissement et d'embellissement déplacent le centre d'intérêt de la parcelle de la rue vers le cœur d'îlot qui accueille désormais un agréable jardin

ombragé par une façade au dessin soigné. La pension de famille établie dans ces immeubles augmente son nombre de chambres afin de profiter du développement de l'activité économique liée aux entrepôts de Bercy et à l'urbanisation du quartier rattaché à Paris en 1860.

En 1925, la pension devient un hôtel. Quelques travaux non documentés sont menés dans ce cadre comme le renforcement de certains planchers en béton et le renouvellement de la couverture du bâtiment sur rue en tuile mécanique et en panneaux de zinc pour le bâtiment entre cour et jardin.

L'étude de faisabilité envisage la surélévation du bâtiment sur rue de deux étages carrés construits en retrait après suppression de la toiture actuelle. Cette surélévation serait traitée de façon minérale et rythmée par les ouvertures donnant accès aux balcons filants des deux niveaux. L'immeuble en second rang serait réhabilité mais non modifié dans sa volumétrie. Les circulations et certaines dispositions intérieures (notamment les cou-

loirs traversants au rez-de-chaussée) seraient maintenues.

DISCUSSION

Un membre pointe la hauteur de la surélévation projetée qui dépasserait celle des immeubles voisins et propose de rejeter cette proposition, qui porterait atteinte au paysage de la rue et à son harmonie.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de l'ancien village de Bercy construit dans le premier tiers du XIX^e siècle.

La Commission déconseille cette surélévation dont la hauteur viendrait rompre le front bâti continu de la séquence dans laquelle il s'insère. La présentation de cette surélévation est sans rapport avec le registre de



Vue actuelle de la rue de Charenton depuis l'angle avec la rue de la Brèche aux Loups.



Vue actuelle de l'immeuble dans la perspective de la rue.



Vue actuelle de la façade principale du bâtiment sur rue.



Vue actuelle de la façade arrière de l'immeuble sur rue.



Vue actuelle de la façade sur jardin du bâtiment entre cour et jardin.

l'immeuble faubourien.

SOURCES

- Matthieu Couchet, *Immeubles sis 249 rue de Charenton, Paris 12^e arr. Étude historique architecturale*, mars 2019.

[18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre (12^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Nouvelle surélévation d'un immeuble d'origine XVIII^e

Pétitionnaire : M. BLETIO Florian

PC 075 112 18V 0029

Dossier déposé le 22/06/2018

« Démolition partielle de la toiture et surélévation de 2 étages d'un immeuble, création de 4 studios. »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

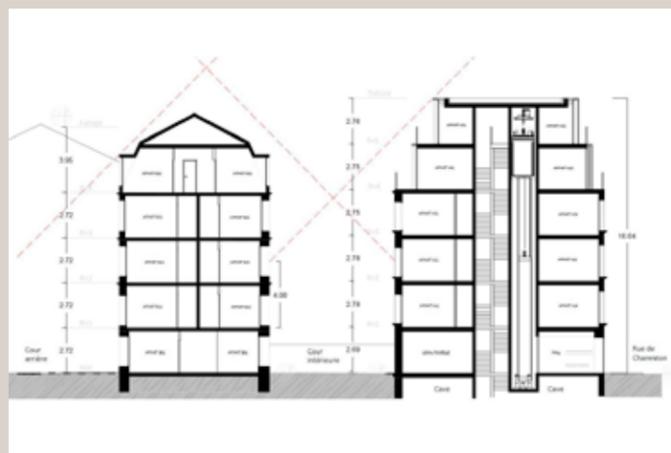
- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de construction ancienne dont la hauteur a été probable-

ment modifiée au début du siècle dernier.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui accroîtrait le décalage de niveau avec l'immeuble voisin occupant l'angle de la place, et qui a conservé son gabarit d'origine. Devant le risque de demandes identiques touchant un site particulièrement emblématique du Paris populaire, la Commission demande que la place d'Aligre fasse l'objet d'une étude urbaine qui permettrait à la Ville d'asseoir, à son sujet, un plan particulier de sauvegarde. »

PRÉSENTATION

Le lotissement de la place d'Aligre a été ouvert à la veille de la Révolution française sur un plan général dressé par l'architecte Nicolas Lenoir (1733-1810). Les premières



Coupe du bâtiment, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Yoonseux architecte).



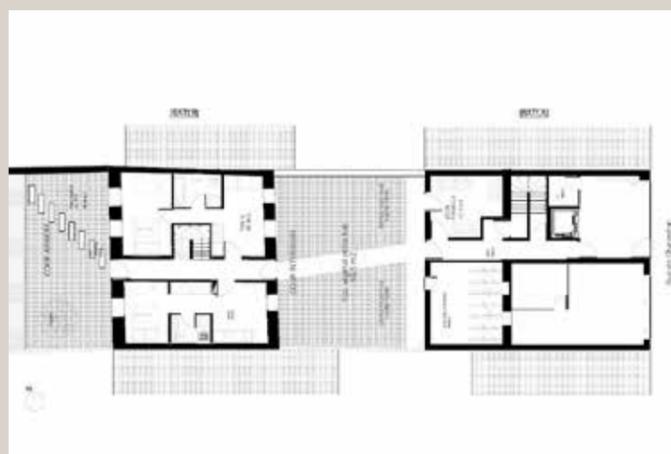
Vue d'insertion du projet depuis la rue de Charenton (© Yoonseux architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue de la place et du marché d'Aligre en 1921 (© Charles Lansiaux/DHAAP/Roger-Viollet).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Yoonseux architecte).



Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836) (Archives de Paris).



Vue de la place d'Aligre en 1952 (© Musée Carnavalet/Roger-Viollet).

constructions ont été élevées au quatre angles de la place et de la rue Lenoir, aujourd'hui rue d'Aligre. L'immeuble sur lequel porte le projet correspond au bâtiment de 4 travées et 5 niveaux, qui s'élève sur la place du marché d'Aligre au n° 11. Il appartient à un ensemble immobilier qui s'étend en L du côté de la rue d'Aligre, à la hauteur du n° 20 où se fait l'accès du bâtiment aligné sur la place. Le plan de lotissement de la place (1786) montre déjà la parcelle dans ses contours actuels et l'ensemble bâti figure sur le plan d'îlot levé entre 1820 et 1836 et un plan parcellaire non daté, mais probablement contemporain. Les corps de bâtiments, les aménagements intérieurs et les escaliers des rez-de-chaussée coïncident en tous points à l'existant. Pour autant, le bâtiment sur la place possède aujourd'hui un avant-corps et celui sur la rue des bow-windows qui sont postérieurs à cette première période de construction. Une demande de surélévation de trois niveaux a été déposée pour le bâtiment de la rue d'Aligre en 1911. Elle a été probablement l'occasion d'un

remaniement en profondeur des élévations afin de les adapter au goût du moment, pratique très répandue à Paris et dans ses faubourgs.

Une photographie de Charles Lansiaux prise en 1921 pour être intégrée au Casier artistique et archéologique de la Ville de Paris en raison du caractère villageois du site, illustre l'état du bâtiment sur la place à cette date. On constate que son élévation et son gabarit sont restés inchangés depuis, seuls des éléments de modénature ayant été depuis effacés. Une partie de la place a été rénovée dans les années 1960. Les cours et maisons basses qui occupaient le côté arrondi ont été remplacées par une résidence de 8 étages édifée pour le compte d'une SCI de copropriétaires par l'architecte et grand Prix de Rome Jean-Robert Delb (1965). L'arrivée de ce bâtiment a considérablement modifié l'échelle de la place, qui a partiellement perdu son aspect champêtre. Pour autant, deux des quatre immeubles d'angle du lotissement originel, dont celui adossé à l'immeuble

faisant l'objet de la demande de surélévation actuelle, ont conservé leur gabarit ancien. De très nombreuses ruptures de gabarit caractérisent encore aujourd'hui la place.

Le projet, qui prévoyait la construction de deux étages supplémentaires pour créer 4 studios a été refusé par la CVP qui souhaitait que la place d'Aligre fasse préalablement d'objet d'une étude urbaine. Prenant acte de ce refus, le pétitionnaire dépose un nouveau projet demandant le simple remplacement du comble de l'aile sur cour par un toit terrasse. Ce nouvel aménagement serait invisible de la rue.

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisant les nouveaux éléments présentés et décident de lever le vœu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard

Gaudillère, a examiné le projet de transformation en toiture terrasse du comble de l'aile en retour de l'immeuble sur rue, déposé en substitution d'un précédent projet de surélévation refusé par la CVP.

La Commission ne fait aucune observation sur le nouveau projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : Q 1 1241 ; CP/N/II/SEINE/19.
- Jean-Baptiste Minnaert, *Le Faubourg Saint-Antoine, architecture et métiers d'art*, AAVP.
- Jean-Michel Roy, « Le marché Beauvau, place d'Aligre », in Gilles Antoine Langlois dir., *Le XII^e arrondissement : traditions et actualités*, cat. d'exposition, Action artistique de la Ville de Paris, 1996.- Pierre-Yves Mercier dir., *Aligre 1781-1981. Histoire et vie d'un marché de Paris*, Éditions d'Aligre, 1981



Vue actuelle depuis la place d'Aligre.



Vue actuelle de la façade de l'immeuble sur la place d'Aligre.



Vue actuelle de la façade de l'immeuble sur la rue d'Aligre (hors projet).



Vue d'insertion, depuis la place d'Aligre, du projet présenté en décembre 2018 (© Kanopia Architectures).



Vue 3D du nouveau projet depuis la place d'Aligre (© Kanopia Architectures).



Vue 3D de la terrasse créée en remplacement du comble de l'aile sur cour (© Kanopia Architectures).

[33, rue Saint-Honoré et 43, rue des Bourdonnais (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration d'un immeuble d'angle du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : SARL PACHINVEST

PC 075 101 17 V0050

Dossier déposé le 23/11/2017 (pièces substitutives reçues le 06/08/2018)

« Restructuration et changement de destination d'un bâtiment de R+5 sur deux niveaux de sous-sol à usage commercial en hôtel de tourisme (11 chambres créées), avec démolition des annexes sur la façade arrière rue des Bourdonnais pour reconstruction et surélévation en alignement du bâtiment principal, ravalement des façades, réfection de la couverture, remplacement des menuiseries extérieures et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

SHON supprimée : 92 m² ; SHON créée : 118 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Séquence remarquable de maisons sur un parcellaire étroit et ancien (façade de deux travées chacune) des XVII^e et XVIII^e siècles. Au n° 33 (43 rue des Bourdonnais) ancienne maison à l'enseigne de l'Enfant-Jésus (d'après RocheGude). [...] »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 1^{er} mars 2011 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 1^{er} mars 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation d'un bâtiment du XVIII^e siècle du quartier des Halles, protégé au titre du PLU, qui prévoit

notamment la reconstruction des parties communes.

La Commission du Vieux Paris a préconisé que la nouvelle cage d'escalier, au revers de l'immeuble ancien, côté rue des Bourdonnais, fasse l'objet d'un traitement léger, voire transparent, de façon à conserver dans le paysage de la rue la respiration jusque-là assurée par la cour ouverte. »

- Séance du 29 mars 2018 : aucune résolution.

- Séance du 21 septembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration d'un immeuble d'angle attesté depuis le début du XVIII^e siècle. La Commission juge favorablement l'évolution de la proposition en ce qui concerne l'immeuble d'angle mais demande que la hauteur du nouveau volume sur la rue des Bourdonnais soit réduite et que la demande de permis soit complétée par l'indication des matériaux retenus pour les façades. »

PRÉSENTATION

À l'angle de la rue des Bourdonnais, cet immeuble est attesté depuis le début du XVIII^e siècle. Il appartient à une séquence parfaitement constituée d'anciens immeubles bourgeois du quartier des Halles, implantés dans un parcellaire ancien, étroit et peu profond.

La célèbre enseigne en fer forgé du marchand de vin « À l'Enfant Jésus » qui y a été pendue depuis le milieu du XVIII^e siècle a rejoint les collections du musée Carnavalet vers 1950.

Le corps de bâtiment principal, double en profondeur et large de deux travées sur la rue Saint-Honoré, a conservé son état d'origine, sans surélévation, et comporte un rez-de-chaussée sur caves, quatre étages carrés et un cinquième lambrissé. La façade a toutefois souffert du remplacement en 1948 de la devanture ancienne par un habillage de céramique au rez-de-chaussée et au premier étage (avec modifications des allèges), puis par la dépose de celui-ci dans les années 1970. Les constructions en fond de parcelle ont été démolies à l'occasion de



Extrait du P.L.U.



Vue du bâtiment en 1916 (© Charles Lansiaux/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Vue de la façade sur la rue Saint-Honoré en 1975 (Casier archéologique).



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Vue actuelle d'une baie donnant sur la rue Saint-Honoré.



Vue des voûtes du sous-sol.



Vue de la toiture (© SAS FH Architecture).

l'élargissement de la rue des Bourdonnais (années 1880), entraînant la construction d'une nouvelle cage d'escalier au revers du bâtiment du XVIII^e siècle.

L'immeuble a fait l'objet de plusieurs autres projets, jamais réalisés, en 1974 et en 2011. Le permis de construire de 1974 visait à restaurer le bâtiment et à reconstituer son volume d'origine en alignant à la même hauteur la partie basse à gauche avec la partie droite ancienne conservée. Le projet prévoyait également des percements supplémentaires sur la façade de la rue des Bourdonnais, ce qui devait nécessiter l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Vers cette date, l'immeuble, principalement utilisé comme entrepôt de fruits et commerce, fut renforcé intérieurement (éléments structurels en fer et béton au rez-de-chaussée et au premier étage).

L'adresse est passée plusieurs fois en CVP depuis 2011. Le nouveau projet déposé répond au vœu de la CVP qui demandait que la hauteur du nouveau volume sur la rue

des Bourdonnais soit abaissée. Le pétitionnaire précise que la façade de la nouvelle construction serait en brique ocre/jaune clair vernissée sans modénatures, reprenant ainsi le matériau de construction de l'école présente plus au sud dans la rue.

DISCUSSION

Les membres jugent que les modifications apportées au projet répondent à leur demande.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un immeuble d'angle du XVIII^e siècle.

Le nouveau projet répondant aux demandes de la Commission qui portaient sur la hauteur de la nouvelle construction et la nature des matériaux employés en façade, celle-ci lève le vœu émis en séance plénière le 21

septembre 2018.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : 1178W 3930 ; D¹P⁴ 154 et 155 ; DQ¹⁸ 104 ; DQ¹⁸ 367 ; DQ¹⁸ 1172 ; VO¹¹ 401.
- Jean-Pierre Babelon, Michel Fleury, Jacques de Sacy, *Richesses d'art du quartier des Halles, Paris, Arts et métiers graphiques Flammarion, 1968.*
- Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy, Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris, Paris, Éd. du CNRS, 1977.*



Vue du bâtiment depuis la rue des Bourdonnais en 2009.



Élévation de la façade sur la rue des Bourdonnais, état existant (à gauche) et projet présenté en mars 2018 (à droite) (© SAS FH Architecture).



Élévation de la façade sur la rue des Bourdonnais, projet présenté en septembre 2018 (© SAS FH Architecture).



Vue d'insertion du projet présenté en mars 2018 (à gauche) et de celui de septembre 2018 (à droite) (© SAS FH Architecture).



Vue actuelle de la rue des Bourdonnais. Au fond, l'école dont les matériaux de construction inspireraient ceux du nouveau projet (Source : Internet).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis l'angle des deux rues (© SAS FH Architecture).

[27, rue du Four et 1, rue des Canettes (06^e arr.)]

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU Comblement d'un accident parcellaire

Pétitionnaire : M. Éric SITRUK

SCI 27 RUE DU FOUR

PC 075 106 18 V 0037

Dossier déposé le 19/12/2018.

« Construction d'un immeuble comprenant un local commercial à RDC et 3 logements locatifs du R+1 au R+5, après démolition d'un bâtiment à usage commercial à RDC. »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 16 novembre 2016 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit.

La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue. »

- Séance du 19 octobre 2017 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné en suivi le projet de remplacement

d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée établi dans un angle entre deux rues par un immeuble à plein gabarit.

La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue, le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 est maintenu. »

PRÉSENTATION

Le nouveau projet ne tenant pas compte des précédentes demandes de la Commission, nous proposons le renouvellement des vœux émis en séance plénière le 16 novembre 2016 et le 19 octobre 2017.

DISCUSSION

Les membres estiment que l'évolution du projet ne répond en rien à leur demande qui réclamait que la nouvelle construction soit conçue en harmonie avec le

paysage de la rue et de hauteur réduite.

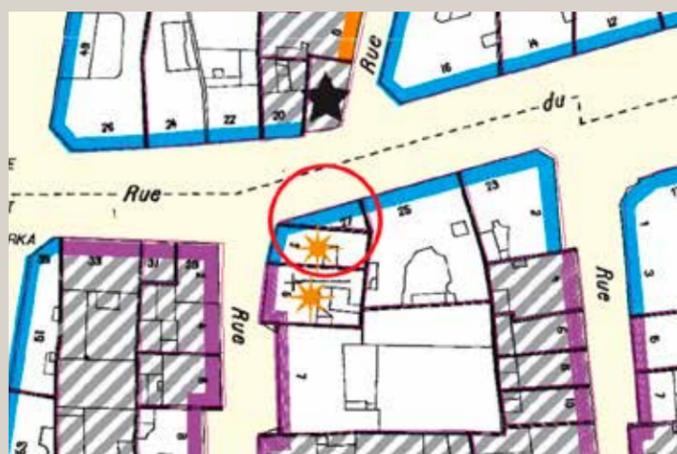
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 mars 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de construction d'un immeuble dans le vide parcellaire conservé à l'angle des deux rues.

Le nouveau projet ne tenant aucun compte des précédentes demandes de la Commission, celle-ci renouvelle le vœu émis en séance plénière le 16 novembre 2016 et le 19 octobre 2017.

BIBLIOGRAPHIE

- Dominique Leborgne, *Saint-Germain-des-Prés et son faubourg : évolution d'un paysage urbain : promenades d'architecture et d'histoire*, Paris, Parigramme, 2005, p. 127, 195 et 199-200.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Photographie d'une maison disparue par suite d'expropriation : 3, rue du Four 27, rue des Canettes, 1896-1900 (© Henri Godefroy / BHdV / Roger-Viollet).



Ci-contre : vues d'insertion, depuis l'angle des deux rues, du projet présenté en novembre 2016 (en haut) et de celui présenté en octobre 2017, renouvelé en février 2018 (en bas).

Ci-dessus : vue d'insertion du nouveau projet (© Team3 Architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaux, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gysie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »